

824

WBX 89



ION
CT

Operated by
CDM and Associates

Sponsored by the U.S. Agency
for International Development

1611 N. Kent Street, Room 1001
Arlington, VA 22209-2111 USA

Telephone: (703) 243-8200
Fax (703) 525-9137
Telex WUI 64552
Cable Address WASHAID

UNE EVALUATION

DU PROCESSUS PARTICIPATIF

DU PROJET DES SYSTEMES D'EAU

DANS LA REGION SUD-EST DE BYUMBA

DU CARE / RWANDA

LIBRARY
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (IRC)

RAPPORT D'ACTIVITE DE WASH NO. 267

SEPTEMBRE 1989

The WASH Project is managed by Camp Dresser & McKee International, Inc. Principal cooperating institutions and subcontractors are: Associates in Rural Development, Inc.; International Science and Technology Institute, Inc.; Research Triangle Institute; Training Resources Group; University of North Carolina at Chapel Hill; University Research Corporation.

Préparé pour
la Mission USAID au Rwanda
Activité WASH No. 524

824-RWBX89-6164

RAPPORT D'ACTIVITES N° 267
UNE EVALUATION DU PROCESSUS PARTICIPATIF
DU PROJET DES
SYSTEMES D'EAU DANS LA REGION SUD-EST DE BYUMBA
DU CARE/RWANDA

Préparé pour CARE/Rwanda sous les auspices
de la Mission USAID au Rwanda
dans le cadre de l'activité de WASH N° 524

par

Jeannine Coreil et Jean Beaudoin

avec la collaboration de

Katharine Burns, Simon Ndukiye, et Chantal Muhawenimana

septembre 1989

Proyecto de Agua y Saneamiento para la Salud
Contrato No. 5942-C-00-4085-00, Proyecto No. 936-5942
Patrocinado por la Oficina de Salud, Division de Ciencia
y Tecnología, Agencia de los Estados Unidos
para el Desarrollo Internacional
Washington, D.C. 20523

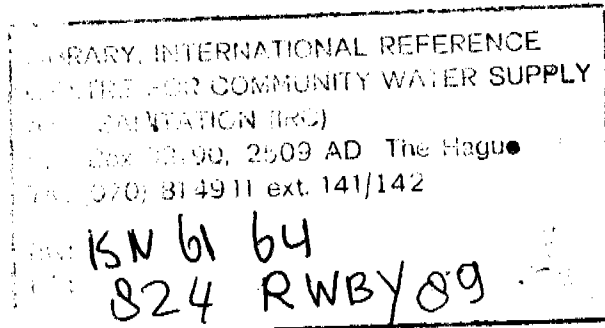


TABLE DES MATIERES

CHAPITRE	Page
SIGLES	iii
PREFACE	v
REMERCIEMENTS	vii
RESUME ANALYTIQUE	ix
1. INTRODUCTION	1
1.1 Description des tâches	1
1.2 Données générales	3
1.2.1 Contexte national	3
1.2.2 Chronologie du projet	3
1.2.2.1 Repères historiques	3
1.2.2.2 Mission PROWESS-PNUD	6
1.2.2.3 Evaluation PROWESS-PNUD	7
1.2.2.4 Seconde période de 18 mois	8
1.3 Méthodologie	9
1.3.1 L'approche participative	9
1.3.2 Indicateurs de participation	9
1.3.3 Organisation de l'équipe et conception des activités sur le terrain	10
1.3.4 Sélection des échantillons	11
1.3.5 Analyse des données de terrain et formulation des résultats et recommandations	12
2. RESULTATS	13
2.1 Conception et approche du projet	13
2.1.1 Eléments réussis	13
2.1.2 Points de tension	13
2.2 Système d'autogestion	14
2.2.1 Premier cycle de gestion incomplet	14
2.2.2 Comparaison avec la situation lors de l'évaluation à mi-parcours	14
2.3 Perception des usagers face au système d'eau	15
2.3.1 Sens de la propriété et de l'autogestion	15
2.3.2 Réponse aux besoins perçus	15
2.4 Volet éducation de l'utilisateur	17
2.5 Structure et fonction des comités des associations des usagers	18
2.6 Collaboration avec les collectivités locales	20
2.7 Harmonisation avec la politique nationale	21

CHAPITRE	Page
2.8 Méthode participative	21
2.8.1 Transition du démarrage à la responsabilisation ..	21
2.8.2 Intégration au système politique local	22
2.8.3 Systèmes d'information bilatéraux	22
2.8.4 Capacité à résoudre les problèmes	22
2.8.5 Participation des femmes à la gestion communautaire	23
2.8.6 Contrôle local	23
3. RECOMMANDATIONS	25
3.1 Pour le personnel du projet	25
3.2 Pour le système de gestion communautaire	25
3.3 Pour les travaux d'hydraulique du Gouvernement	26
4. LECONS APPRISSES	27
4.1 Autogestion communautaire des systèmes d'eau	27
4.1.1 Utilisation de bénévoles communautaires pour les travaux de construction	27
4.1.2 Participation des autorités locales et des repré- sentants au niveau national	27
4.1.3 Importance de la réussite technique	27
4.1.4 Intensité du volet animation	28
4.1.5 Système d'autofinancement	28
4.1.6 Motivation des représentants des associations d'usagers	29
4.1.7 Avenir du projet	29
4.1.8 Applicabilité à d'autres domaines	29
4.1.9 Indicateurs de la participation communautaire	29
4.2 Processus d'évaluation participative	30
4.2.1 Evaluation de son utilité	30
4.2.2 Demandes du point de vue membres de l'équipe et contexte	31
4.2.3 Indicateurs du processus participatif	31
 ANNEXES	
A. SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR LA GESTION DES AMENAGEMENTS D'EAU	33
B. SOMMAIRE DES RESULTATS DE L'ENQUETE AVEC LE COMITE D'USAGERS	39
C. GUIDE DE DISCUSSION - USAGERS	47
D. QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES DES COMITES DES POINTS D'EAU	51
E. EVALUATION DE L'EAU	55
F. THEMES DE RECHERCHE - VOLETS INSTITUTIONNELS	59
G. REFERENCES	63
H. CALENDRIER DES ACTIVITES	67

SIGLES

AFVP	Association française de volontaires du progrès
AIDR	Association internationale de développement rural
CGDFP	Centre communal de développement et de formation permanente
CIR	Care International in Rwanda
ECFP	Equipe communale de formation permanente
MINITRAPE	Ministère des Travaux publics et de l'Energie du Rwanda
ONG	Organisation non-gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROWESS	Promotion of the Role of Women in Water and Environmental Sanitation Services (PNUD) (Promotion du rôle de la femme dans les services d'eau et de salubrité du milieu)
SA	Source aménagée
SNV	Association hollandaise pour l'assistance au développement
<u>Umuganda</u>	Bénévolat communautaire
WASH	Water and Sanitation for Health Project



PREFACE

En réponse à une demande d'assistance technique faite par CARE/Rwanda, via l'USAID/Rwanda dans le cadre du Projet des systèmes d'eau au Sud-Est de Byumba, le Projet Water and Sanitation for Health (WASH) a effectué l'évaluation présentée dans ce rapport.

L'évaluation a été faite par deux scientifiques expatriés spécialistes en questions sociales, Jeannine Coreil et Jean Beaudoin. Ce dernier a réalisé l'évaluation à mi-parcours en 1987 pour PROWESS/PNUD. L'équipe comprenait également Katharine Burns, conseillère technique régionale de CARE pour les soins de santé primaire, Afrique de l'Est; Simon Ndutiye, secrétaire de l'administration pour COR/MINITRAPE (ministère des Travaux publics et de l'Energie); et Chantal Muhawenimana, sociologue rwandaise. En plus, l'équipe d'évaluation a collaboré avec le personnel de vulgarisation et les membres techniques du projet. La mission sur le terrain s'est effectuée du 10 avril au 6 mai 1989, commençant par une réunion d'orientation de deux jours tenue au bureau de WASH, à Arlington, Virginie.



REMERCIEMENTS

La présente évaluation a été un effort véritablement conjoint, avec une collaboration importante du personnel du projet, des représentants du Gouvernement du Rwanda et des autorités locales. Nous tenons à remercier les co-auteurs du présent rapport et à faire mention de l'assistance apportée par Christof Scheiffele, Mike Godfrey, Pamela Husain, Isabelle Nybakure, Veneranda Nikwigize, Albert Ndayisaba, Luc Puyguiraud, Andre Bihibindi, Barbara Howard, ainsi que le personnel du bureau de CARE/Rwanda.

Nous sommes également très reconnaissants du temps que nous ont consacré les usagers des systèmes d'eau et les représentants élus du système d'eau de la préfecture de Rwanda. Nous avons également bénéficié des conseils très utiles donnés par de nombreux représentants officiels, fonctionnaires et bénévoles de Muhura, Murambi, les bourgmestres de Giti, l'ECPF, les techniciens de la fontaine et d'autres.

Nous tenons à remercier les soeurs et les prêtres de la Mission catholique de Muhura, pour l'hospitalité qu'ils nous ont donnée pendant notre travail sur le terrain.

Finalement, nous tenons à remercier le personnel de WASH qui a pris les arrangements nécessaires, s'est occupé des préparations et nous a donné les conseils nécessaires pour faire cette évaluation.



RESUME ANALYTIQUE

Depuis février 1986, CARE/Rwanda réalise un projet d'approvisionnement en eau des zones rurales dans trois communes de la préfecture de Byumba: Murambi, Muhura, et Giti. Le but du projet est de mettre en place des associations d'usagers des systèmes d'eau efficaces et autonomes capables d'assurer l'exploitation et l'entretien des nouveaux systèmes. On a conçu la gestion communautaire du projet selon les directives établies par les politiques et la législation publique en matière d'hydraulique rurale. Une partie importante du projet était consacrée à la construction de systèmes d'alimentation en eau fiables sur lesquels pouvait reposer le modèle d'organisation communautaire.

L'évaluation de Byumba s'est faite comme étude sur le terrain faisant appel à WASH, CARE et au Gouvernement du Rwanda. La méthodologie a été décidée sur place, faisant appel à une approche de groupe décidée conjointement avec le personnel chargé de l'animation et les membres techniques du projet. Pour la collecte de données, on a procédé à l'examen de documents, on a fait des interviews avec les administrateurs publics, les représentants communautaires et les représentants des associations des usagers des systèmes d'eau ainsi que des interviews de groupe avec les usagers. Tous les membres de l'équipe ont participé à la collecte et à l'analyse des données, à l'interprétation des résultats et à la formulation de recommandations.

Les principales conclusions de l'équipe sont les suivantes:

- o Le modèle de participation communautaire, d'auto-gestion et de financement a été appliqué en deux étapes: l'organisation de structures locales et la collecte des redevances. Mais on n'est pas encore tout à fait arrivé au stade où la commune a entièrement pris en main la gestion et le financement des systèmes.
- o Les usagers se sentent responsables et "propriétaires" des systèmes d'eau mais perçoivent le processus décisionnel comme venant de l'extérieur de la communauté (par exemple, le Gouvernement du Rwanda ou CARE).
- o Il y a consensus quant au principe du système des redevances, mais la question des redevances uniformes ou variables (suivant la distance de la source d'eau, capacité de payer ou accès à une fontaine ou source aménagée) n'a pas encore été résolue et préoccupe fortement les usagers.
- o Les administrateurs, les comités de l'eau et les bénéficiaires reconnaissent qu'il faut rémunérer d'une manière ou d'une autre les représentants des usagers pour le temps qu'ils consacrent au travail de gestion, mais le type, le montant et la source de fonds pour cette rémunération n'ont pas encore été déterminés.
- o Au niveau de la mise en oeuvre du projet, on a suivi de près la politique du Gouvernement rwandais en ce qui concerne l'organisation de la gestion communautaire, la collaboration avec les

structures administratives et les techniciens de la commune (animateurs et techniciens de la fontaine) et la participation de tous les usagers, hommes et femmes, à la gestion du système.

- o La méthode participative pour mettre en place des associations d'usagers avec des représentants élus constitue un nouveau développement dans ce contexte qui se démarque nettement du système politique en place. La viabilité d'une telle approche se jugera à sa pérennité dans les années à venir.
- o La participation des femmes à la gestion locale du système d'eau représente un pas important au niveau du concours qu'elles peuvent apporter au développement national et à la mise en oeuvre des politiques publiques en ce domaine. Mais le temps qu'il faut pour les responsabilités familiales, la collecte des redevances et les changements dans les pratiques pour aller chercher l'eau limite leur participation à la gestion.
- o Il y a eu bonne collaboration avec les services d'animation locaux. Les animateurs ont participé aux stages de formation pour les associations d'usagers et les représentants locaux des comités. Les travaux d'éducation et de formation se sont surtout penchés sur l'exploitation et l'entretien des bornes-fontaines alimentées par gravité (non pas les sources aménagées), les questions de santé connexes n'ont été traitées que très en général.
- o On a mis sur pied une méthodologie d'évaluation participative qui renforce les résultats de l'évaluation et apporte des indicateurs sur la méthode participative.

Sur la base de ces résultats, l'équipe a fait les recommandations suivantes:

Pour le personnel du projet

1. Obtenir un financement pour terminer la mise en oeuvre et les activités de mobilisation entreprises actuellement et permettre aux systèmes d'auto-gestion de faire un cycle complet. De cette manière, on peut véritablement faire la transition et passer à la responsabilisation communautaire.
2. Faire une évaluation du projet après un an de gestion et de financement autonome. Par la suite, l'évaluation se fera tous les deux ans.
3. Elargir le volet éducation et relier l'utilisation de l'eau à la santé, l'hygiène et l'assainissement.
4. Au niveau de la commune, accorder une attention et des ressources plus importantes aux aspects logistiques des volets techniques et d'animation par exemple, transports, bureaux, fournitures et entretien et réparation du système d'eau, etc.

5. Porter les ajustements nécessaires au titre de la coordinatrice ainsi qu'à la description de ses tâches et autres termes afférents à son travail, afin qu'ils correspondent mieux à son rôle et responsabilités actuelles.
6. Consacrer une partie du temps du personnel et les ressources nécessaires à l'analyse, la documentation et la diffusion de l'expérience du projet pour solidement établir l'approche, les méthodes, les leçons et les impacts de ce projet.
7. Demander une assistance technique pour évaluer les méthodes/matériels de vulgarisation et de formation utilisés jusqu'à présent dans le cadre du projet. Il serait bon de faire appel à des stratégies de communication novatrices au niveau de l'animation et d'améliorer le matériel instructif utilisé actuellement.

Pour le système de gestion communautaire

1. Résoudre la question des redevances uniformes ou variables ainsi que le niveau et la modalité de rémunération pour les représentants des groupements d'usagers. Diverses possibilités sont présentées pour résoudre ces questions.
2. Décider au plus vite de la manière dont on dépensera l'argent provenant des usagers. Ce plan devra prévoir en détail les mécanismes permettant d'affecter une partie des crédits au fonds de l'hydraulique rurale du MINITRAPE et au financement des coûts d'entretien et de réparations ainsi qu'aux salaires du personnel de la Régie.
3. Renforcer la participation des femmes en leur demandant d'occuper des postes aux divers niveaux décisionnels de la Régie associative et du bureau.
4. En ce qui concerne la collecte des redevances parmi les usagers qui ne veulent pas payer, on ne fera appel à des sanctions que si les négociations et la pression sociale ont échoué.

Pour les travaux d'hydraulique rurale du Gouvernement

1. Chercher à étendre au niveau national les systèmes d'alimentation en eau gérés par la communauté en mettant à la disposition des coordinateurs de programmes nationaux et régionaux le personnel de formation du projet actuel. Appliquer les leçons du projet et l'expérience acquise jusqu'à présent.
2. Veiller à ce que les responsables du secteur ou de la cellule qui soutiennent le processus d'auto-gestion n'assument pas, dans le cadre de leur participation, les responsabilités qui incombent aux représentants élus.

3. Elargir les volets de formation spécifique pour le bureau de la Régie associative, le technicien de la fontaine et les coordinateurs de l'animation dans chaque commune.
4. Maintenir le bénévolat comme une partie essentielle des projets d'aménagement d'eau afin d'encourager le sentiment de propriété de l'utilisateur et de faciliter la participation à l'autogestion.

Chapitre 1

INTRODUCTION

1.1 Description des tâches

Depuis février 1986, CARE/Rwanda réalise un projet d'alimentation en eau des zones rurales dans trois communes de la préfecture de Byumba: Murambi, Muhura, et Giti. En juillet 1985, le Projet Water and Sanitation for Health (WASH) a apporté une assistance technique à la mise sur pied de ce projet prévu sur plusieurs années.

A l'époque, le Gouvernement du Rwanda venait juste de réexaminer sa politique dans le secteur de l'hydraulique rurale et avait formulé de nouvelles politiques et législations qui ont guidé les activités communautaires des projets de Byumba. Le projet cherche avant tout à mettre en place des groupements d'usagers des systèmes qui sont autogérés et qui arrivent à assurer de manière durable l'exploitation et l'entretien du nouveau système.

La plus grande partie du projet de Byumba s'est consacrée à la construction de systèmes d'alimentation en eau fiables sur lesquels on pouvait fonder le modèle d'organisation communautaire. Une évaluation à mi-parcours a été faite en février 1977, sous les auspices de PROWESS/PNUD, pour examiner les premières étapes du programme d'animation.

La présente évaluation est faite suite à une demande d'assistance technique de CARE/Rwanda. La demande portait sur trois éléments: évaluer le volet animation et formation du projet pour voir dans quelle mesure on a atteint les buts spécifiés; pour déterminer l'adéquation du modèle actuel face à la capacité locale d'autogestion durable et compatibilité avec les politiques de développement et d'eau du Gouvernement rwandais; et faire des recommandations quant aux orientations futures pour les activités d'animation et de formation réalisées par CARE/Rwanda dans le secteur de l'alimentation en eau des zones rurales.

Le projet de Byumba est considéré comme étant un important effort pilote dans le programme de CARE qui vise à mettre en place des projets d'alimentation en eau reposant sur la participation communautaire et l'autogestion. La présente évaluation est importante de plusieurs manières:

- o Elle permet à CARE d'évaluer les progrès faits au niveau des changements de comportement dans les pratiques d'utilisation de l'eau et d'hygiène.
- o Elle met en place une méthode pour évaluer les projets d'eau participatifs, notamment des indicateurs spécifiques pour la participation communautaire et la réalisation des objectifs du projet.
- o Elle met en place une méthodologie pour faire des évaluations participatives.

- o Elle permet de juger de l'applicabilité du modèle d'autogestion du projet à d'autres programmes d'approvisionnement en eau dans les zones rurales.

Conformément à la nature participative de l'évaluation, on a déterminé sur place des buts, clients, résultats et méthodologie de la mission dans le cadre d'une réunion de groupe avec les membres de l'équipe dans le bureau de CARE/Rwanda à Kigali. L'équipe a convenu des buts suivants:

1. Evaluer quelles sont les réalisations du projet en ce qui concerne la mise en place d'une capacité d'autogestion locale.
2. Voir si le projet a réussi à répondre aux demandes des bénéficiaires (usagers et Gouvernement du Rwanda).
3. Renforcer les connaissances de la méthode participative pour l'équipe à deux niveaux: mise en oeuvre d'un projet d'alimentation en eau et méthodologie d'évaluation.
4. Permettre au personnel de CARE et du Gouvernement du Rwanda d'acquérir de l'expérience au niveau de l'évaluation de projets qui reposent sur la gestion communautaire.
5. Tirer les leçons du Projet des systèmes d'eau dans le Sud-Est de Byumba pour
 - o améliorer le projet dans cette région
 - o extrapoler et généraliser aux autres projets d'hydraulique rurale au Rwanda et en Afrique
 - o faire des recommandations en matière de conception et de mise en oeuvre pour les autres projets participatifs réalisés dans le domaine du développement.

On a identifié pour cette évaluation quatre clients premiers et quatre clients secondaires. Les clients premiers étaient CARE/New York, CARE/Rwanda, USAID/WASH et le Gouvernement du Rwanda (niveau central et niveau communes). Les clients secondaires étaient les usagers du service d'eau, les groupements d'usagers, les comités, les coordinateurs locaux d'animation (Centre communal de développement et de formation permanente - CCDFP), et les organisations non-gouvernementales (ONG) au Rwanda.

Outre les buts et les clients, on a identifié lors de la réunion de planification de l'équipe cinq résultats possibles pour l'évaluation:

1. Identifier les changements au niveau de la gestion et du déroulement du projet depuis l'évaluation à mi-parcours et le démarrage du projet.

2. Identifier les indicateurs de la méthode participative dans les projets d'alimentation en eau.
3. Evaluer les progrès communautaires au niveau de l'autogestion des systèmes d'eau.
4. Déterminer les perceptions et pratiques actuelles de la population cible en ce qui concerne l'alimentation en eau.
5. Apporter aux membres de l'équipe une formation et une expérience portant sur l'évaluation participative.

1.2 Données générales

1.2.1 Contexte national

Dans le cadre d'une problématique intégrant tant les aspects techniques que socio-sanitaires, l'Etat rwandais a décidé de responsabiliser les populations locales pour la prise en charge de leur système d'eau. Cette orientation repose principalement sur des considérations politiques, puisque l'administration rwandaise est très décentralisée, et sur des considérations économiques, les coûts d'entretien des systèmes d'eau étant devenus trop lourds pour l'Etat. Cette orientation s'est concrétisée, le 15 mai 1987, par l'adoption (par arrêté présidentiel) de textes précisant le cadre et les divers statuts légaux des structures à être impliquées dans la gestion de l'eau. L'esprit de ces textes confirme la responsabilité des usagers dans la gestion et l'entretien des systèmes d'eau, d'abord au niveau du Groupement d'usagers (par point d'eau) puis par délégation au niveau du Comité de la Régie associative puis de son Bureau (organe d'exécution et d'administration de la Régie).

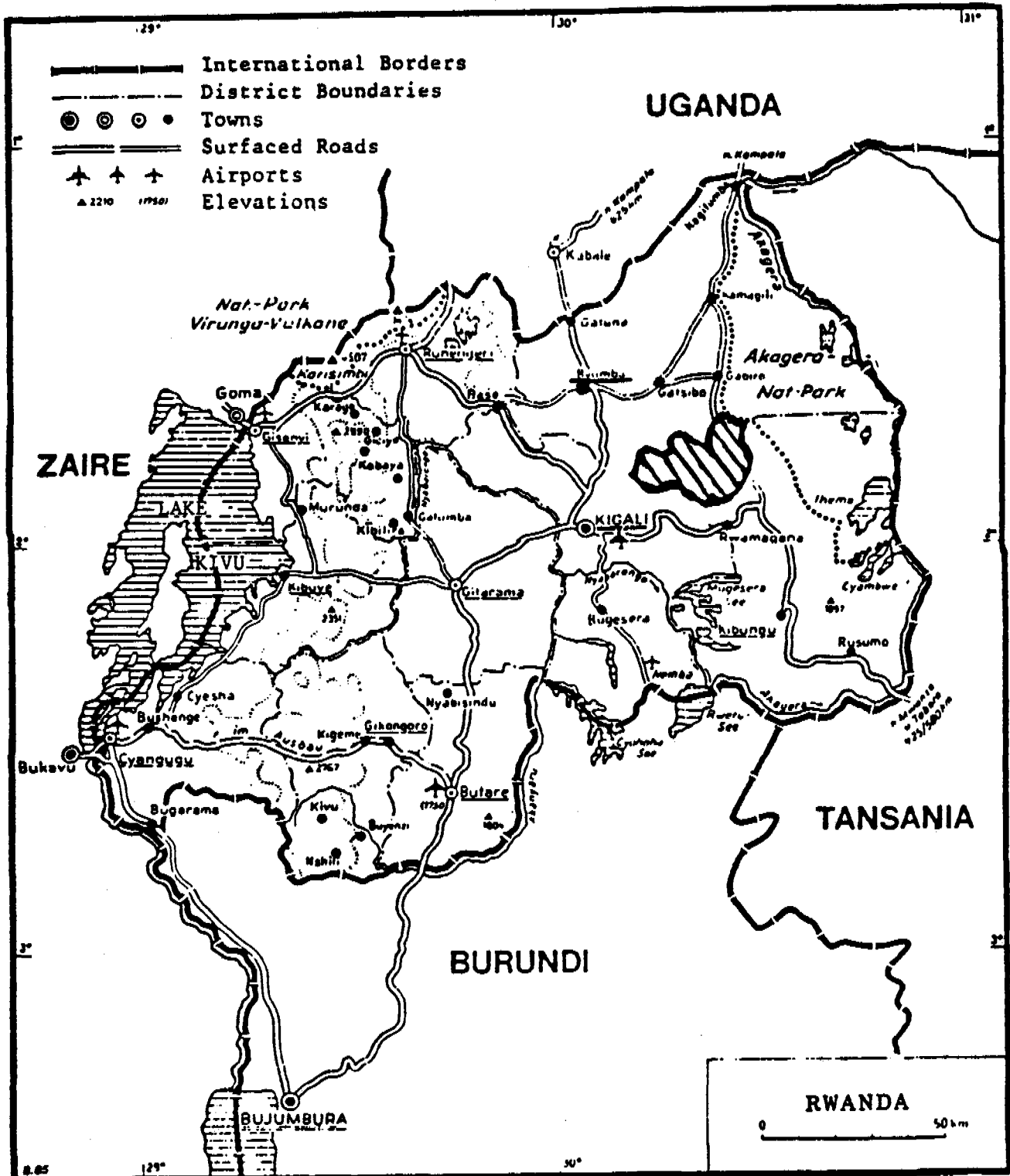
La problématique du développement et la philosophie participative de CARE vont tout à fait dans le sens des orientations de l'Etat rwandais. Dans la même ligne de pensée, plutôt que d'engager une équipe d'animation, le projet CARE a choisi de passer par les ressources déjà en place à l'intérieur des communes, soit les CCDFP. En plus d'éviter une juxtaposition de structures, cette formule a le grand mérite de participer au renforcement d'une équipe locale issue du milieu où le projet a précisément lieu.

1.2.2 Chronologie du projet

1.2.2.1 Repères historiques

- | | |
|-----------------|---|
| 1984 septembre: | Accord-cadre entre le Gouvernement de la République rwandaise et CARE International au Rwanda |
| 1985 juillet: | Etude par CARE devant mener à l'élaboration du projet. |
| 1986 janvier: | Consultation sectorielle des bailleurs de fonds dans le domaine de l'eau et de l'assainissement par le Gouvernement de la République rwandaise. |

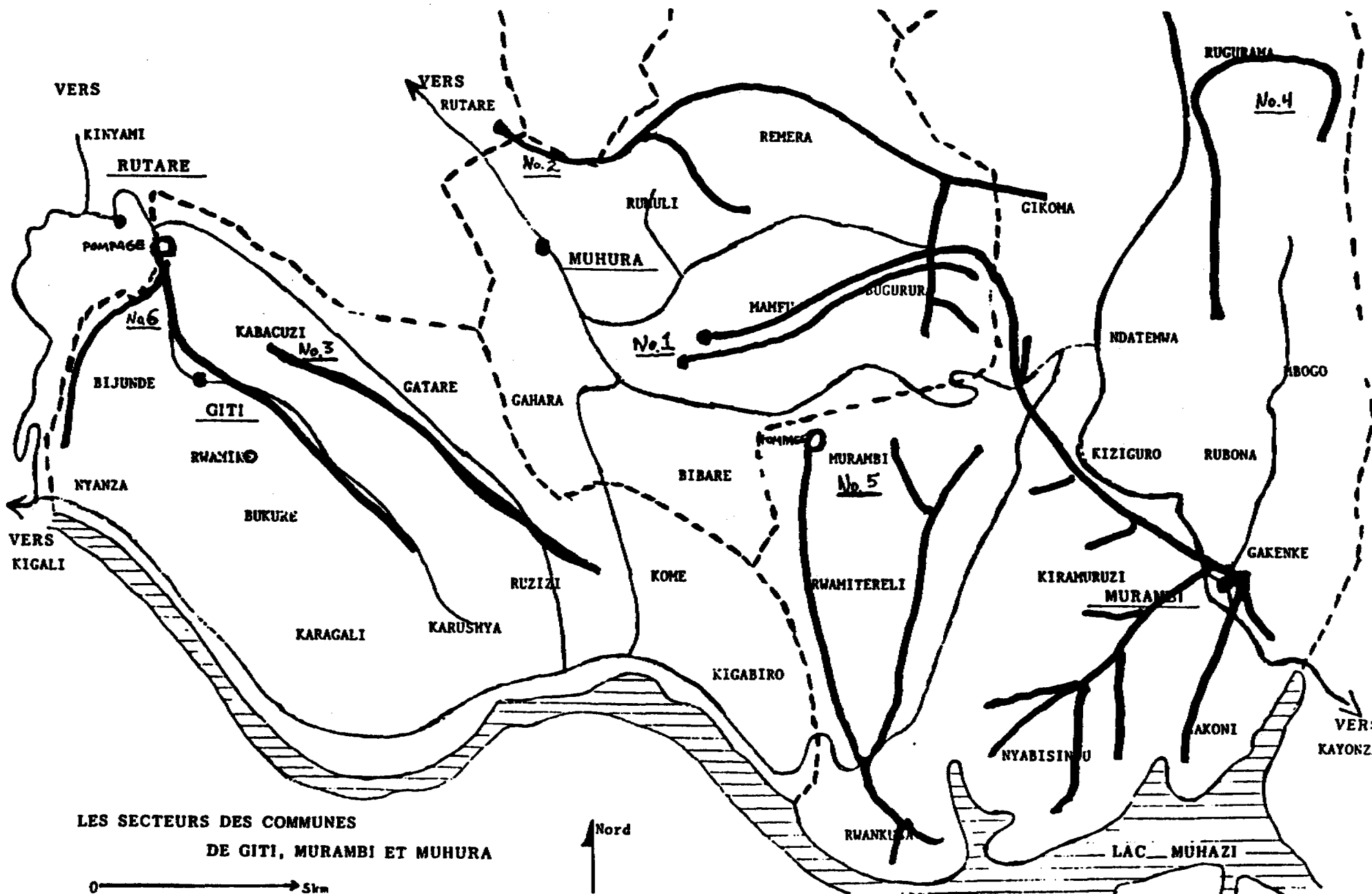
ZONE OF ACTIVITY
SOUTH-EAST BYUMBA WATER SUPPLY PROJECT



Area: 570 km² (215 sq. miles)
 Pop: 135,000
 Density: 237/km² (626/sq. mile)
 Subsistence crops: Bananas, beans, corn, sorghum
 Cash crops: coffee

LA ZONE MARQUEE INDIQUE LES TROIS COMMUNES CONCERNEES, SOIT
 GITI, MUHURA ET MURAMBI

DISTANCE: 50-100 kms DE KIGALI



LES SECTEURS DES COMMUNES
DE GITI, MURAMBI ET MUHURA

0 —————> 5km

Nord
↑

- 1986 février: Accord de projet entre le Gouvernement de la République rwandaise et CARE International au Rwanda relatif à l'exécution du projet concernant les systèmes d'eau dans la région Sud-Est de Byumba.
- mars: Début des activités du volet "animation/sensibilisation".
- avril: Visite du projet par Monsieur Charles Sykes, de CARE (Assistant Executive Director, CWHQ and Director of Washington Liaison Office).
- juin: 1ère réunion du Comité de gestion du projet.
- juillet: Adoption, par le Comité de gestion du projet, du plan directeur pour l'aménagement des systèmes d'eau.
- septembre: Début de la construction de l'adduction No. 1. Visite du projet par Monsieur Rudy Ramp (Regional Program Manager, East Africa, NYHQ) de CARE.
- 1987 fév./mars: Création des premières associations d'utilisateurs d'eau.
- avril: Rapport de la mission d'examen du processus dans le cadre du programme PROWESS du PNUD.
- 15 mai: Adoption par Arrêté présidentiel des textes précisant le cadre et les divers statuts légaux des structures à être impliquées dans la gestion de l'eau.
- 1988 août: Publication du programme de sensibilisation dans le domaine de l'hydraulique rurale, par le MINITRAPE:
- 1989 juillet: Fin des travaux sur l'adduction No. 6 (troisième à être complétée).
(prévision)
- septembre: Fin des travaux sur l'adduction No. 2 (quatrième et dernière à être complétée durant le Plan triennal).
(prévision)

1.2.2.2 Mission PROWESS-PNUD (avril 1987)

Cette mission, réalisée en cours de projet, s'était concentrée sur les tâches suivantes:

- o passer en revue et examiner la viabilité des hypothèses participatives;
- o identifier les réalisations et les lacunes significatives;
- o examiner en particulier les facteurs influençant le processus de participation;

- o déterminer les liens ou divergences existant entre la politique nationale, la philosophie du projet et la pratique sur le terrain;
- o examiner les enseignements tirés de cette expérience pouvant être utilisés par CARE;
- o mettre l'accent sur les dénominateurs communs et les éléments-clés qui semblent être essentiels au succès d'un tel projet.

On a recommandé la poursuite des activités dans la trajectoire retenue par CARE, en s'assurant toutefois

- o que les opérations techniques s'accélérent pour s'ajuster à la dynamique issue de l'animation;
- o et que la coordinatrice du volet animation soit appuyée par la création d'un poste d'adjoint.

1.2.2.3 Evaluation PROWESS/PNUD

Programme de développement communautaire. La création a renforcé ce programme: on a organisé les groupements des usagers et les comités pour chaque Régie associative et leurs bureaux respectifs. On est en train d'apporter une formation aux membres.

Les travaux de construction des systèmes d'adduction d'eau ont été accélérés: on a procédé à l'ajustement nécessaire entre la technologie et le développement communautaire, ce qui a permis de réaliser des progrès en plus. Même si Giti avait du retard au moment de la Mission PROWESS/PNUD, elle est arrivée au même niveau de mise en oeuvre.

De par sa personnalité et compétences, la coordinatrice du développement communautaire a joué un rôle de plus en plus important au niveau de la réalisation du présent projet. Bien que le fait d'avoir un assistant la dégage de certaines responsabilités, elle doit répondre à de nombreuses demandes. Elle représente l'expérience de CARE dans les qualités suivantes:

- o membre du comité d'évaluation pour le Programme d'hydraulique rurale hollandais (SNV)
- o consultante pour le MINITRAPE
- o formatrice pour les spécialistes de captage des sources dans le cadre du Projet Club 2/3 du Canada.

Suite à l'expérience acquise par CARE/Rwanda et en réponse au besoin de collecter des données dans ce contexte, la coordinatrice est à présent reconnue comme la principale ressource pour mettre en oeuvre la politique d'hydraulique rurale du Rwanda.

Pourtant, vu qu'elle n'a pas accès aux données budgétaires concernant le projet (malgré des demandes répétées), elle ne peut pas quantifier les fonds nécessaires pour chaque étape du développement communautaire. Etant donné qu'elle a dirigé mais non géré son programme de développement communautaire,

la communauté rwandaise ne dispose pas d'expertise en ce domaine, surtout que le projet CARE est le principal point de référence puisqu'il comprend une participation extrêmement importante des habitants à la gestion de l'hydraulique rurale. Le départ récent du Directeur du projet a accusé davantage la rupture entre la Direction de CARE/Rwanda et la coordinatrice du programme de développement communautaire puisqu'il faisait la liaison entre les deux.

Politique participative. La pénurie d'informations va de pair avec le fait que les représentants de CARE/Rwanda ne partagent pas les informations. Par exemple, aucun des trois maires n'avaient eu connaissance des informations publiées dans le rapport précédent de la Mission PROWESS/PNUD, alors qu'ils sont des membres du comité de gestion du projet. Il s'agit également de relever que même le délégué du MINITRAPE n'était pas informé du contenu de ce document de référence pour l'équipe de l'évaluation actuelle.

Il est également surprenant de noter que l'administration de CARE/Rwanda, chargée des relations publiques, n'a distribué aucun document analytique (rapports trimestriels) sur les leçons apprises. Nous n'avons trouvé que des récapitulatifs écrits aux fins d'usage interne. Par conséquent, CARE n'a pas reçu la visibilité et le crédit mérité pour la qualité de ses accomplissements techniques et de développement communautaire.

1.2.2.4 Seconde période de 18 mois

Le plan du projet en neuf points a été accompli dans l'ensemble:

1. mettre en place un accord de projet avec le MINITRAPE
2. présenter le projet aux autorités locales
3. faire des études techniques
4. préparer le plan directeur
5. sensibiliser la population
6. mettre en place les associations d'usagers
7. préparer un plan d'ingénierie
8. construire le ou les systèmes
9. continuer l'éducation des usagers

Il faut, toutefois, faire deux commentaires:

- o A la fin du plan triennal, deux systèmes d'adduction d'eau (Nos. 4 et 5, commune de Murambi) n'auront pas dépassé l'étape études techniques, probablement parce que le financement ne suffit pas;
- o On a cherché à sensibiliser la population et à apporter des efforts d'éducation continus, dont on peut déjà voir les résultats. Mais

il faudra persévérer dans ce sens si l'on veut assurer une continuation au niveau de ce transfert de responsabilités.

1.3 Méthodologie

1.3.1 L'approche participative

Un des buts de cette mission était de mettre au point une méthodologie pour faire une évaluation participative. L'équipe a cherché à faire participer les principaux intéressés à l'étape de planification, surtout pour formuler les objectifs d'évaluation et les résultats escomptés. Au fur et à mesure que les travaux avançaient, l'équipe a élargi son optique de l'approche participative et est arrivée à la définition suivante: Une évaluation participative fait appel, à chaque étape, à des représentants des groupes de clients (direct ou indirect) chaque fois que c'est approprié, pratique et bénéfique.

La méthode de l'évaluation peut être segmentée en sept étapes:

1. Préparation -- identification des buts et résultats; planification de l'équipe; logistique; mise au point des instruments
2. Collecte de données -- activités de terrain; examen de documents
3. Analyse de données -- mise sous forme de tableaux statistiques; interprétation
4. Formulation des recommandations
5. Circulation des résultats -- avant-projet; réunion de synthèse; feedback
6. Rapport final
7. Publication et distribution du rapport final

Bien qu'il soit important que les clients participent à autant d'étapes que possible, ils ne devraient pas prendre part à certains aspects. Par exemple, il ne convient pas que le personnel du projet collecte les données directes permettant d'évaluer les résultats du projet car l'on pourrait remettre en cause la fiabilité des résultats ainsi obtenus. De la même manière, il ne faudrait pas non plus que les bénéficiaires (dans notre cas, les usagers des systèmes d'eau) participent à la rédaction du rapport final.

Mais en faisant participer les clients chaque fois que c'est possible, on peut arriver à une évaluation qui apporte des résultats et recommandations utiles que les principaux intéressés vont soutenir et endosser.

1.3.2 Indicateurs de participation

Pendant cette mission, l'équipe a identifié les indicateurs suivants en ce qui concerne la participation des clients:

- o Le responsable du projet a participé à la réunion initiale de planification de l'équipe à WASH avant le départ sur le terrain.
- o Les membres du personnel du projet, le conseiller régional de CARE, les représentants du MINITRAPE/Gouvernement du Rwanda et un scientifique social du pays ont participé aux réunions de planification de l'équipe tenues au Rwanda.
- o Le conseiller régional de CARE, le représentant du MINITRAPE/Gouvernement du Rwanda, le scientifique social national et les scientifiques sociaux expatriés ont aidé à la collecte et à l'analyse des données, à la formulation des recommandations et à la rédaction du rapport.
- o Les questions d'un outil de travail mis au point par la Direction générale de l'eau du MINITRAPE ont été intégrées à notre enquête faite auprès des représentants des associations d'usagers.
- o On a mis au point des méthodes explicites pour obtenir les points de vue des bénéficiaires (usagers et représentants du Gouvernement du Rwanda), du personnel de gestion local (représentant des associations des usagers, bureau de la Régie associative), des animateurs (CCDFP, assistant sur le terrain) et des autorités politiques locales (bourgmestres). On a également cherché à obtenir leurs suggestions et voir dans quelle mesure la présente évaluation les intéressait.
- o L'équipe a présenté les principaux résultats et des recommandations importantes aux clients directs au Rwanda avant d'écrire un avant projet de rapport devant être circulé.
- o Le résumé analytique a été traduit en français et distribué aux clients directs avant le départ de l'équipe. On a pris les dispositions nécessaires pour faire traduire le résumé analytique en Kinyarwanda à une date ultérieure. L'équipe espère qu'on évitera le problème qui s'est présenté pour le rapport d'évaluation à mi-parcours lequel n'a jamais atteint les représentants officiels et les autorités communautaires.

1.3.3 Organisation de l'équipe et conception des activités sur le terrain

Après avoir terminé l'étape de planification, l'équipe a organisé la collecte de données en deux grands volets: les aspects institutionnels (gestion du projet, harmonisation avec la politique nationale, participation des collectivités locales) et les aspects participation communautaire (point de vue des usagers et des représentants des associations d'usagers). Pour profiter au maximum du temps et de l'expertise des membres de l'équipe, on a demandé aux participants de l'évaluation de s'occuper de l'un ou de l'autre de ces volets. Trois équipes ont effectué la collecte des données: l'équipe 1 s'est chargée des interviews avec les institutions; les équipes 1 et 3 ont fait des interviews au niveau communautaire.

L'équipe 1 a interviewé le personnel du projet et les représentants officiels aux niveaux national et régional; les bourgmestres et les membres du bureau de la Régie associative ainsi que les coordinateurs pour chacune des trois communes. Un guide d'interviews ouvertes, mis au point pendant les réunions de planification de l'équipe, a permis de structurer les interviews (cf. Annexe II).

Les deuxième et troisième équipes ont divisé l'échantillon des points d'eau où on a interviewé les usagers et les représentants des associations des usagers (membres du comité). Les équipes ont réalisé des interviews de groupe, on a invité les usagers à rencontrer l'équipe au point d'eau. Les interviews individuelles ont été faites avec les trois membres du comité (président, vice-président et gardien) à chaque point d'eau retenu. Lors de ces interviews, on a utilisé un guide de discussion à l'intention des usagers et un questionnaire pour les membres des comités. (Ces guides ont été mis au point lors de la réunion de planification de l'équipe) (cf. Annexe II).

Les instruments et les méthodes de collecte des données au niveau communautaire ont été pré-testés à deux endroits à Giti: le questionnaire a été essayé avec quatre membres des comités, le guide pour les interviews de groupe avec deux groupements d'usagers. Seules de petites modifications ont dû être portées aux instruments. Par la suite, les interviews avec les groupements d'usagers du pré-test ont été analysées avec les autres interviews de groupe; mais on a exclu les questionnaires pré-testés avec les membres du comité.

1.3.4 Sélection des échantillons

Au départ, on a choisi uniquement les points d'eau des deux premiers systèmes achevés pour la collecte de données au niveau communautaire. Les points d'eau des troisième et quatrième systèmes qui étaient encore en construction n'avaient pas atteint le stade où on pouvait évaluer l'autogestion. Les trois communes avaient 65 bornes-fontaines qui fonctionnaient (système alimenté par gravité). En plus, le système autogéré compte également huit sources aménagées. On a choisi un échantillon de 20% pour les bornes-fontaines (N-14) et deux sources aménagées aux fins de comparaison.

On a sélectionné les sites en se basant sur les contrastes et caractéristiques et en identifiant les principales variables qui différencient les points d'eau et qui peuvent influencer la méthode de gestion locale. L'équipe d'évaluation a utilisé une méthode de groupe théorique pour identifier les critères de sélection des sites. Grâce à cette méthode, les membres de l'équipe ont commencé par faire la liste des dix variables les plus importantes pouvant être retenues et pour lesquelles on dispose d'informations sur tous les sites. Ensuite, chaque membre de l'équipe indépendamment a noté de 1 à 3 les critères les plus importants, selon leur impact éventuel sur le processus d'autogestion. Réunissant les diverses notations, on a retenu les deux critères de sélection les plus importants: nombre d'usagers par borne-fontaine et pourcentage de redevances recouvrées.

Sur la base de ces deux critères, on a choisi 14 sites qui représentaient quatre combinaisons de caractéristiques:

- o nombre élevé d'usagers/collecte élevée
- o nombre élevé d'usagers/collecte faible
- o nombre faible d'usagers/collecte élevée
- o nombre faible d'usagers/collecte faible

Les deux sources aménagées que l'on a visitées n'avaient que de faibles collectes mais différaient du point de vue nombre des usagers.

L'équipe a utilisé un troisième critère, la distance du domicile à la borne-fontaine, pour choisir les usagers des systèmes d'eau qui seraient invités à la discussion de groupe. Sur la moitié des sites, on a invité les usagers qui habitent loin de la borne-fontaine; pour l'autre moitié, on a invité les usagers qui habitent près de la borne-fontaine. Mais à cause du peu de temps dont on disposait et du personnel de terrain nécessaire pour recruter les participants, l'équipe n'a pas été en mesure d'appliquer entièrement le critère de sélection usagers/distance. Les groupes interviewés comprenaient des participants invités et d'autres qui étaient venus de leur propre chef. Les usagers qui habitaient près de la borne-fontaine étaient surreprésentés dans le groupe. En plus, bien que les recruteurs aient essayé d'avoir un nombre équivalent d'hommes et de femmes dans le groupe, les hommes étaient bien plus nombreux que les femmes (60%).

Le nombre d'usagers dans les interviews de groupe allait de 4 à 35, avec une moyenne de 14 par groupe. Le nombre total de participants à la discussion était de 242: 90 femmes et 152 hommes.

1.3.5 Analyse des données de terrain et formulation des résultats et recommandations

L'équipe de terrain 1 (volet institutionnel) a analysé ces données d'interview et les a présentées à toute l'équipe d'évaluation aux fins de discussion et formulation de recommandations. Les résultats du questionnaire pour tous les membres des comités interviewés ont été compilés et récapitulés par les enquêteurs bilingues (français/Kinyarwanda) qui s'étaient chargés de ce travail. Les notes des interviews avec les groupements d'usagers ont été codés par les deux personnes qui avaient pris les notes pour les équipes 2 et 3, suivant une méthode type. Les codeurs ont synthétisé les résultats et les ont partagés avec l'entière équipe de l'évaluation.

Une fois que l'analyse des données a été faite, l'équipe d'évaluation s'est rencontrée pour partager et discuter les résultats et commencer à formuler les principales recommandations. Sur la base de ces données, du feedback de l'équipe et des données recueillies dans les documents, Jeannine Coreil et Jean Beaudoin ont préparé respectivement des vues d'ensemble sur les volets communautaire et institutionnel et se sont rencontrés pour partager leurs conclusions. Un premier récapitulatif des principaux résultats et principales recommandations a été préparé et discuté avec le personnel du projet et les représentants du MINITRAPE. Le feedback de ces derniers a été incorporé au rapport présenté à CARE/Rwanda avant que les consultants ne quittent le terrain.

Chapitre 2

RESULTATS

2.1 Conception et approche du projet

2.1.1 Eléments réussis

Dans l'ensemble, la conception et l'approche du projet de Byumba se sont révélés être un choix judicieux dans ce contexte. Les usagers, les responsables communautaires, les représentants du Gouvernement et le personnel du projet se sont tous montrés satisfaits des aspects techniques et organisationnels du système et sont assez optimistes quant à la pérennité de celui-ci.

Les autorités communales attribuent la réussite du projet aux réalisations dans le domaine technique ainsi qu'à la validité du volet animation qui est à la base de la capacité d'autogestion. Ces responsables ont indiqué qu'ils avaient confiance dans l'approche employée par CARE pour l'aménagement des systèmes d'eau et qu'ils soutiendraient cette ONG pour qu'elle installe des projets d'approvisionnement en eau dans leurs communes respectives.

De nombreux répondants et observateurs ont affirmé que la réussite du programme d'animation et de formation du projet reposait sur la disponibilité des ressources (par exemple, véhicules et financement) et l'autonomie de CARE/Rwanda et de son coordinateur, mais était due avant tout aux qualités professionnelles et personnelles de la coordinatrice.

La réussite du projet est reflétée par le fait qu'on n'a noté que quelques incidents isolés d'emploi abusif des redevances. Ces quelques incidents où les agents de recouvrement ont "emprunté" l'argent ont été vivement dénoncés par les autorités locales et des mesures ont été mises en place pour faire appliquer le droit communal.

2.1.2 Points de tension

Outre les frictions inévitables que créent les contrastes entre le modèle pyramidal traditionnel du développement et l'approche participative du présent projet, la tension est née des questions monétaires: à savoir le système de détermination des redevances, la rémunération des membres des comités et la question des sanctions pour les usagers qui ne payent pas leurs redevances. Il n'existe pas de consensus pour le moment quant à ces questions, mais au niveau de la direction on est de plus en plus en faveur de rémunérer du moins le trésorier de la Régie.

Jusqu'à présent, plus de la moitié des usagers des systèmes d'eau ont payé leurs redevances annuelles. Mais il a été beaucoup plus difficile de recouvrer les redevances des usagers des sources que des usagers des bornes-fontaines. Les membres du conseil communal sont prêts à appliquer les sanctions non seulement pour que les usagers payent des redevances annuelles

mais aussi pour décourager les gens qui continuent à utiliser des sources d'eau insalubre alors qu'il y a de l'eau potable disponible.

2.2 Système d'autogestion

2.2.1 Premier cycle de gestion incomplet

Le projet n'a pas encore réussi à mettre en place les éléments fondamentaux nécessaires pour assurer sa pérennité. Par exemple, au niveau du bureau de la Régie, on n'a pas établi de budget, l'argent n'a pas été prélevé ou dépensé, on n'a pas fait de réparations du système d'eau, on n'a pas préparé les documents comptables, etc.

Plus de la moitié des usagers dont les représentants font partie de la Régie ont payé leurs redevances annuelles, mais il faut noter que les usagers des sources aménagées ne sont pas bien représentés au sein de cette entité et que les taux de paiement des redevances à ces points d'eau sont très faibles. Même si les familles indigentes n'ont pas besoin de payer, certains usagers se plaignent de ce que les sommes sont excessives. Plusieurs femmes mariées à des hommes qui sont le soutien de plus d'une famille se plaignent de ce que leur mari a payé les redevances des autres familles mais pas de la leur. Néanmoins, le Conseil municipal, les agents de vulgarisation, les techniciens des fontaines et les membres du bureau s'accordaient pour dire que le barème des redevances était tout à fait accessible, notant que la région est fertile et que de nombreuses familles possèdent du bétail. En outre, le coût net de l'eau est moins élevé qu'auparavant où les gens devaient souvent payer d'autres pour chercher de l'eau destinée à l'usage ménager ou à la production de bière de banane.

Le premier cycle d'autogestion sera achevé au moment du premier rapport annuel fait par le bureau de la Régie associative. Si CARE se retire de cette activité avant que le cycle d'autogestion ne soit complètement fini, cela entraînera un "sevrage" prématuré du projet.

2.2.2 Comparaison avec la situation lors de l'évaluation à mi-parcours

Il y a deux ans, Giti avait pris un certain retard par rapport aux deux autres communes au niveau de la réalisation du projet. Mais actuellement, les trois communes sont au même point de mise en oeuvre et de l'autogestion.

A mi-parcours, le volet technique du projet avait du retard par rapport au volet animation. Mais à présent, les deux dimensions sont coordonnées et fonctionnent de manière complémentaire.

Les tensions notées en 1987 entre les autorités de la commune et les responsables du projet se sont beaucoup relaxées. Plusieurs facteurs ont contribué à ce changement. Premièrement, on a défini légalement le rôle formel des autorités communales dans les activités d'hydraulique rurale, par exemple, les bourgmestres sont à présent des présidents honoraires de la Régie associative, ils ont pouvoir de co-signer à la banque. Deuxièmement, les trois bourgmestres ont régulièrement suivi les réunions de planification du Comité de gestion. Troisièmement, les représentants politiques et

administratifs locaux ont activement participé aux réunions des associations. Quatrièmement, les autorités locales et le personnel de gestion du projet partagent un but important: résoudre le problème du défaut de paiement de la part de certains usagers.

Mais il continue à y avoir certaines frictions au niveau de la cellule où le rôle du représentant politique-administratif n'est pas très clair. Dans certains cas, ces représentants ont une tendance à usurper les responsabilités des membres élus du comité des usagers. Cette condition indique peut-être que le conseil communal est empressé de se montrer au niveau des activités du projet mais peut également indiquer qu'il faut un certain temps pour faire la transition des vieux modes d'autorités aux nouveaux modèles participatifs.

2.3 Perception des usagers face au système d'eau

2.3.1 Sens de la propriété et de l'autogestion

Les usagers des systèmes d'eau connaissent les bonnes méthodes d'utilisation et d'entretien de la borne-fontaine et ses alentours. Ils savent également que ce sont les usagers eux-mêmes qui élisent leurs membres du comité. Les usagers sentent que le nouveau système a des avantages par rapport à l'ancien et sont en général prêts à payer les redevances nécessaires pour supporter le système. Ils se montrent optimiste et pensent qu'après le départ de CARE, la communauté arrivera à gérer les systèmes.

Mais le sens de l'autogestion dans la communauté ne s'étend pas à la plupart des questions d'autorité, de prise de décisions et de résolution des problèmes. Les usagers considèrent leur comité comme un lien d'information entre eux-mêmes et les autorités externes (par exemple, CARE et les bourgmestres/Conseil communal). Les répondants ont signalé que la prise de décisions se faisait à l'extérieur de la communauté (par exemple, pour la localisation de la borne-fontaine, le règlement d'utilisation). La plupart des usagers se sont montrés en faveur de la rémunération des membres du comité pour le temps qu'ils consacrent aux activités de gestion, mais ils étaient fortement opposés à l'idée que la communauté devait s'en charger. Les répondants ont signalé que c'était à CARE ou au Gouvernement du Rwanda d'apporter ce type de soutien.

La plupart des personnes interrogées dans la collectivité ont répondu positivement aux questions concernant la collaboration entre les communes et les collectivités locales. Elles ont cité une manière spécifique par laquelle le bourgmestre ou les membres du conseil ont aidé au niveau de la gestion du système d'eau, par exemple, pour faire appliquer le paiement des redevances. En général, les usagers et leurs représentants pensaient que la gestion des systèmes d'eau dépendait du soutien de l'Etat.

2.3.2 Réponse aux besoins perçus

On suppose généralement que la participation communautaire aux projets de développement est plus élevée lorsque les bénéficiaires pensent que le projet répond à leur besoins, tels qu'eux mêmes les perçoivent. En plus, les

projets qui s'adressent à des besoins hautement prioritaires encouragent une participation plus grande que les projets qui passent à côté des besoins les plus urgents.

Dans notre cas, le projet d'alimentation en eau répondait à un besoin auquel la population rurale accordait une haute priorité. L'accès facile à une source d'eau fiable est un besoin nettement ressenti et il est évident que les nouveaux bénéfices liés aux nouvelles bornes-fontaines ont à voir avec le fait qu'il faut se déplacer moins loin pour se rendre au point d'eau. Cela est indiqué par le fait que les gens sont prêts à donner une partie de la modeste superficie de terre qu'ils détiennent pour la construction de la borne-fontaine et de la plaque qui l'entoure. Les usagers signalent que l'économie de temps est un avantage très important au même titre que le fait que tous les membres de la famille peuvent maintenant aller chercher de l'eau. Avant, c'est les hommes qui devaient chercher une grande partie de l'eau car les sources (rivières, lacs, marais) étaient éloignées et que la tâche était ardue. Les enfants mettaient plusieurs heures pour faire les déplacements, par conséquent, les familles évitaient de les envoyer. Maintenant, la plupart des femmes et des enfants peuvent aller chercher l'eau aux bornes-fontaines. Les hommes disent que cela est dans l'ordre des choses et les femmes préfèrent que les hommes se consacrent davantage aux travaux agricoles.

Les usagers ont signalé un autre avantage, à savoir l'accès à une eau plus salubre qui améliore la santé des membres de la famille. En particulier, les usagers ont noté que les parasites intestinaux avaient diminué. Certains répondants ont également indiqué une diminution au niveau des maladies diarrhéiques. Ces faits ont été soutenus par les professionnels locaux de la santé qui pensaient que la morbidité imputable aux parasites avait diminué parmi les familles qui cherchaient leur eau aux bornes-fontaines.

Ces répondants n'ont pas établi d'association entre les avantages liés à la santé et une plus grande disponibilité d'eau ménagère et n'ont pas signalé de changements dans les modes d'utilisation d'eau au foyer, ce qui est révélateur partiellement de l'absence d'un volet d'éducation en matière d'hygiène. Ils ont dit qu'ils pouvaient laver plus souvent et que les maisons étaient plus propres dans le cadre des avantages généraux qui ne sont pas directement liés à la santé.

Outre l'accessibilité des avantages pour la santé, les usagers ont également cité des bénéfices esthétiques, par exemple, des vêtements plus propres et une eau de boisson qui a meilleur goût. Qui plus est, certains faits montrent que ces effets secondaires ont créé des distinctions sociales entre les habitants des zones rurales. Les gens qui habitent près des bornes-fontaines sont considérés comme ayant un statut plus élevé. Par exemple, on a remarqué que certaines familles avaient des habits plus propres lorsqu'elles allaient à l'église.

Le fait que les usagers se soient rendus compte aussi nettement des avantages sociaux liés à des quantités d'eau suffisantes leur a fait dire que le système d'eau devrait être mis à la disposition de TOUTES LES familles de la zone et pas juste de quelques privilégiés. A cause de certains retards de

construction, seulement une partie de la population cible initiale est desservie. Parmi les trois communes, seulement 20% environ de la population a accès à un nouveau système d'eau. Même si un bourgmestre d'une commune a signalé que 33% de la population était desservie, ce chiffre ne répond pas aux 45% prévus au départ.

Malgré le fait qu'on se rend compte des avantages liés au nouveau système d'eau, la participation au niveau de l'utilisation et de l'autogestion est grandement limitée par la distance et l'emplacement. Les usagers qui vivent assez loin du point d'eau pensent qu'ils devraient payer moins que ceux qui habitent plus près. Ce problème de redevances par rapport à la distance est revenu constamment dans les interviews de groupe avec les usagers. Les collecteurs ont du mal à faire payer les usagers qui habitent loin. Dans certains endroits, les usagers pensent que la borne-fontaine est mal située car elle ne se trouve pas au centre de la communauté desservie, ou alors l'emplacement ne convient pas pour une autre raison.

Par conséquent, la manière dont on fixe les paiements continue à être source de mécontentement parmi les usagers. Si la politique nationale est en faveur d'un taux uniforme par commune, de nombreux usagers, eux, préféreraient un taux ajustable par type de point d'eau (bornes-fontaines alimentées par gravité ou sources aménagées), distance de la source et facteurs socio-économiques, composition du ménage et statut spécial pour les déshérités (les familles indigentes sont exemptées).

La présente évaluation ne permet pas de répondre à la question d'économie de temps pour la collecte d'eau ménagère réalisée grâce au nouveau système d'alimentation en eau. Mais il semble que les changements dans la répartition du temps pour la collecte de l'eau touchent différemment les hommes et les femmes. Les femmes vont davantage chercher l'eau dans le nouveau système qu'avant. Etant donné qu'elles sont déjà chargées de beaucoup de tâches ménagères, ce travail complémentaire peut limiter leur participation à la gestion communautaire car elles ont moins de temps pour assister aux réunions avec les usagers. Malgré les efforts déployés pour encourager la participation des femmes à tous les aspects de l'autogestion, les animateurs et les membres des comités ont constaté qu'il était difficile de les faire participer aux réunions. Les équipes chargées de l'interview ont rencontré le même problème lorsqu'elles ont voulu recruter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les interviews de groupe, car en dépit de leurs efforts, il y avait deux tiers d'hommes et seulement un tiers de femmes parmi les personnes interrogées.

2.4 Volet éducation de l'utilisateur

Le terme "éducation de l'utilisateur", tel qu'il est employé ici se rapporte à toute une gamme d'activités de promotion et d'animation et peut également être appelé animation/sensibilisation. Au niveau local, les animateurs de l'ECFP sont chargés de l'éducation des usagers. Nos données indiquent que les efforts que déploient ces coordonnateurs (ils travaillent dans tous les secteurs du développement) à l'éducation relative à l'eau varient notablement d'un point d'eau à l'autre. Les usagers et les membres du comité des différents points d'eau indiquent divers degrés de contacts avec les agents

de l'ECFP. En outre, dans plus de 50% des points d'eau étudiés, les usagers ont signalé qu'ils n'avaient qu'un contact limité avec l'ECFP, voire aucun. Dans certaines communautés, les usagers ont dit qu'ils avaient suivi une séance d'orientation organisée par un agent de CARE (la coordinatrice ou son assistant).

L'éducation de l'utilisateur s'est généralement limitée à l'apprentissage de la collecte, à l'entretien et à la mise en place d'une structure de gestion locale. Cela représente toutefois un énorme pas en avant réalisé par le projet, si l'on tient compte du manque d'expérience des usagers avec ce type de systèmes d'eau et du caractère nouveau de l'approche participative à la gestion (élections démocratiques des représentants de l'association des usagers par vote secret, représentation des femmes, système de contribution volontaire et création d'une structure organisationnelle à l'extérieur des collectivités locales établies).

Néanmoins, il faut noter que l'éducation des usagers ne s'est pas vraiment penchée sur l'hygiène, l'assainissement, l'utilisation de l'eau ou d'autres sujets de santé spécifiques. Par exemple, on n'a pas appris aux usagers la bonne manière de transporter l'eau chez eux. En général, ils utilisent des cruches sans couvercle avec des feuilles posées sur l'eau pour empêcher que celles-ci ne débordent. Les bidons qu'on a observés étaient très sales. Par conséquent, l'eau qui est potable lorsqu'elle sort de la borne-fontaine est probablement contaminée lorsqu'elle arrive à la maison. Même si les gens louent les avantages d'une eau plus salubre et les bienfaits d'une meilleure santé, on pourrait renforcer ces avantages en apportant une éducation plus importante en matière d'hygiène.

Certains bénéficiaires qui vivent tout près des sources d'eau traditionnelles ne veulent pas payer pour une eau salubre qu'il faut aller chercher plus loin et continuent à utiliser une eau de moindre qualité qui ne coûte rien. Ce comportement est une indication supplémentaire montrant que l'absence d'éducation en matière d'hygiène représente une occasion manquée de renforcer la participation communautaire.

Pour l'éducation, on fait appel à des présentations en groupe avec des affiches pour les activités de vulgarisation et de formation. On a pré-testé et porté les modifications nécessaires avant d'adopter les dessins, mais certaines des scènes sur les affiches sont démodées, par exemple, les maisons rurales ont toutes des toits de chaume alors que la plupart des maisons que l'on trouve actuellement dans les zones rurales sont plus modernes. Il faudrait également améliorer d'autres aspects des dessins.

2.5 Structure et fonction des comités des associations des usagers

Pratiquement tous les membres des comités ont été élus par les usagers, mais dans un certain nombre de cas, les membres des comités étaient nommés par des représentants de la commune. Certains faits témoignent que le processus d'autogestion est en train de se mettre en place, car lorsqu'il a fallu remplacer plusieurs membres des comités, cela s'est fait au niveau local sans qu'on ait demandé des conseils à l'extérieur.

Les usagers ont insisté que c'était eux-mêmes qui avaient décidé des critères de sélection pour leurs représentants. Les critères qu'on citait le plus souvent étaient l'intelligence, le fait de savoir lire et écrire, le fait d'être digne de confiance et la proximité d'une borne-fontaine. Souvent, les usagers ont indiqué que des critères différents s'appliquaient à des fonctions différentes. Savoir lire et écrire et être intelligent concernaient le président; il fallait que le vice-président, chargé de la collecte soit digne de confiance et que le gardien habite près de la borne-fontaine. On jugeait qu'on pouvait davantage faire confiance aux femmes en ce qui concernait les questions d'argent et cela explique en partie le fait que la participation des femmes se limite souvent à la collecte.

A l'instar du reste de la population rurale, pratiquement tous les représentants élus gagnaient leur vie grâce à l'agriculture. Mais en général ils avaient tendance à être plus instruits que le reste de la population rurale, la majorité d'entre eux avaient fréquenté l'école pendant plus de quatre ans.

Sur les 36 membres des comités qu'on a interviewés, 9 étaient des femmes (25%). Il s'agissait de 2 des 10 présidents, 5 des 13 vice-présidents/collecteurs, et 1 des 11 gardiens. Notre échantillon de femmes interviewées sous-représentait le nombre total de femmes, surtout parmi les collecteurs, car il y avait moins de membres féminins du comité disponibles pour les interviews. Les rapports du projet indiquent que les femmes représentent 35% de l'ensemble des membres des comités et 70% des collecteurs.

Le fait que l'on a élu des femmes à des positions de responsabilité, et cela en nombre important, représente une réalisation louable du projet, puisque traditionnellement les femmes ont été rarement nommées à des positions au sein des collectivités locales. En plus, le fait que certaines femmes soient présidentes des associations et font partie du bureau de la Régie associative, l'ayant remporté sur les candidats hommes, représente un progrès important au niveau du rôle de la femme dans le développement rural.

Mais il convient de noter que les femmes s'occupent surtout de la collecte, travail qui prend du temps et qui n'est pas vraiment entaché de pouvoir. Bien que nos données ne permettent pas de déterminer le temps consacré à la collecte des redevances, il est possible que les femmes s'occupent d'une partie disproportionnée du travail nécessaire à la gestion communautaire (aller de maison en maison pour essayer de faire payer ceux qui ont du retard, garder les fiches, transférer l'argent au trésorier de la Régie, etc.) et n'ont qu'un petit rôle au niveau de la prise des décisions (en tant que présidente et membres du bureau).

Il semble que le volet formation du projet pour les membres du comité soit bien établi. Tous les représentants interviewés ont indiqué qu'ils avaient reçu une formation portant sur leur rôle, consistant en général en un ou deux jours d'orientation. On cite le plus souvent les animateurs de CARE et les techniciens de la fontaine comme étant les personnes qui ont participé le plus activement à la formation des membres du comité. Tout le monde semble

s'accorder sur le contenu de la formation, il s'agissait surtout du fonctionnement du système d'autogestion. Le programme de formation ne ait qu'aborder les thèmes liés à l'hygiène et à l'importance de l'eau salubre.

Tous les membres des comités signalent qu'ils s'occupent de sensibilisation et de promotion, mais à des degrés divers. On apporte généralement une éducation lors des réunions avec les usagers des points d'eau. Outre l'animation, les membres des comités passent un temps considérable à collecter les redevances, à transférer celles-ci au trésorier de la Régie et à assister aux réunions de la Régie. Actuellement, le travail des représentants est volontaire et bénévole, mais ils n'ont pas besoin de participer au service umuganda d'une demi-journée par semaine. Certains membres de la communauté interviewés pensaient que le fait d'être dispensé du service était une bonne compensation pour le temps consacré au travail du comité. D'autres pensaient que ce n'était pas assez. Dans tous les cas, la question de rémunération a mécontenté de nombreux membres du comité, surtout ceux qui sont au bureau et qui doivent prendre sur le temps qu'ils consacrent normalement à un travail rémunérateur sans même recevoir une compensation de principe pour les repas et les boissons. Certains agents chargés du recouvrement maintiennent qu'ils ne peuvent pas continuer à faire le travail s'ils ne sont pas rémunérés. De nombreux membres du comité s'attendent à être payés si l'on veut qu'ils acceptent le travail. Si ce problème n'est pas résolu, les gens ne voudront pas accepter leurs nouvelles fonctions au moment de la ré-élection.

2.6 Collaboration avec les collectivités locales

Reconnaissant la réussite du projet et le fait que leurs communes ont permis de faire d'énormes progrès par rapport aux politiques nationales concernant l'alimentation en eau, les bourgmestres se sont montrés tout à fait prêts à faciliter cette expérience qui pouvait servir de laboratoire de démonstration pour d'autres projets.

Les membres des comités des points d'eau reconnaissent la cellule locale et les représentants du secteur comme étant leurs superviseurs immédiats, et considèrent que l'autorité finale revient à CARE ou à la collectivité locale. La collectivité locale joue d'habitude un rôle prépondérant dans la réussite des associations des usagers d'eau. Sans ce soutien, le système ne peut pas fonctionner. La collectivité locale peut exercer des pressions pour la collecte des fonds et conférer un certain statut aux membres des comités. C'est dans le cadre des réunions avec la cellule qu'on partage l'information relative au système d'eau avec les usagers.

Même si la plupart des gens avaient compris que les redevances recouvrées étaient destinées à l'entretien et à la réparation des systèmes d'eau, certains responsables de la commune pensent qu'une partie des fonds devrait être consacrée à des projets permettant de desservir le restant de la population. Mais une telle affectation n'était pas prévue dans le calcul originel des fonds nécessaires pour couvrir les coûts de fonctionnement de chaque commune.

2.7 Harmonisation avec la politique nationale

Au niveau de la mise en oeuvre du projet, on a suivi de près les politiques nationales concernant l'hydraulique rurale. En outre, CARE a mis sur pied des stratégies concrètes pour répondre aux objectifs stipulés dans le décret présidentiel. Par exemple, les responsabilités de gestion ont été partagées entre les trois représentants élus à chaque point d'eau et on a uniformisé le vocabulaire utilisé pour décrire les rôles et fonctions de la Régie associative.

On a fait appel à des méthodes permettant de s'assurer que les femmes sont élues aussi bien au sein des comités des usagers qu'au bureau de la Régie.

Pour qu'il y ait la meilleure communication possible entre les associations des usagers et la Régie associative, on a court-circuité la division du secteur intermédiaire de manière à établir un lien direct entre les points d'eau et la Régie, permettant à tous les représentants de cette dernière de participer à l'élection de son bureau.

Après l'échec du projet d'eau AIDR, le projet CARE qui est jugé être l'un des plus réussis dans le pays a été vu comme le meilleur modèle général. Le succès visible du projet ainsi que les bonnes relations interpersonnelles entre les représentants du MINITRAPE et le personnel d'animation du projet sont probablement les raisons pour lesquelles ce projet a joué un rôle pivot dans la mise sur pied des politiques nationales concernant l'hydraulique rurale.

2.8 Méthode participative

2.8.1 Transition du démarrage à la responsabilisation

La participation communautaire au développement du secteur de l'eau a été définie comme étant "le processus d'apprentissage qui permet aux collectivités de faire face et de contrôler la technologie, le changement et le développement. C'est un élément nécessaire de chaque projet d'alimentation en eau qui a pour objectif d'assurer l'entretien et la pérennité des aménagements". 1/ Cette définition insiste davantage sur la responsabilisation et non plus sur le démarrage des projets. L'évaluation de démarrage d'un projet se penche surtout sur les ressources, les résultats et l'efficacité au niveau de ce qui est tangible. En revanche, l'évaluation de l'étape responsabilisation se concentre sur la capacité de la commune à résoudre les problèmes: c'est-à-dire la gestion, l'entretien et la pérennité.

L'évaluation de l'étape démarrage du Projet des systèmes d'eau au Sud-Est de Byumba est expliquée dans le rapport d'évaluation du PNUD/PROWESS de 1987 (Beaudoin et Filion, 1987). Les principales méthodes participatives

1/ Donnelly-Roark, Paula. "Nouveaux cadres de participation pour la conception et la gestion de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables." Rapport technique de WASH No. 52, novembre 1987, page 7.

utilisées à ce stade là consistaient à faire appel à des volontaires communautaires pour la construction, à faire participer les dirigeants politiques locaux à la planification et à la gestion, à organiser les comités des points d'eau et à faire que les usagers, l'Etat et le personnel du projet soient satisfaits avec les progrès réalisés du point de vue technique et organisationnel.

L'évaluation actuelle se penche sur la transition entre l'étape de démarrage et l'étape responsabilisation. Le principal résultat est que le projet a pris un tournant décisif passant de la mobilisation communautaire au contrôle et à la capacité de résoudre les problèmes. La réussite à long terme du projet dépend de la réussite de cette transition que les évaluateurs ont nommée achèvement du cycle de gestion. Il faudra environ deux ans pour faire la transition. Les développements dont il est question ci-après indiquent la transition actuelle vers la responsabilité de la commune.

2.8.2 Intégration au système politique local

Le projet de Byumba a réussi à très bien s'intégrer dans le système politico-administratif local, tel qu'on peut le voir au niveau de la participation des dirigeants communautaires dans la planification des décisions, des questions financières et du soutien pour les activités du comité d'eau. Etant donné que l'organisation du projet s'aligne sur la politique nationale et qu'elle est soutenue par la législation publique, le leadership local est concerné de près par la transition pour arriver à la gestion communautaire. En plus, les groupes d'animation ont joué un rôle central dans le volet éducation des usagers.

2.8.3 Systèmes d'information bilatéraux

La communication entre le projet et la collectivité a été structurée par le biais des divers niveaux de la Régie associative, partant du niveau le plus faible du comité du point d'eau jusqu'au comité de la Régie et au bureau. Les flux d'information vont dans les deux sens. Mais on pense en général que les décisions sont prises à l'extérieur (par CARE, l'Etat ou les responsables communaux) et les directives sont communiquées du haut vers le bas. Les usagers pensent que leurs comités transmettent l'information qui vient du haut, mais qu'ils ne servent pas à apporter le feedback des usagers. Mais il faut noter que le bureau fait de plus en plus connaître les besoins et priorités, par exemple, la demande formelle pour qu'il y ait un mécanisme permettant de rémunérer les membres du bureau pour leurs services.

2.8.4 Capacité à résoudre les problèmes

La première étape lorsqu'on veut mettre en place une capacité pour résoudre les problèmes est de définir les domaines problématiques. Les communautés des usagers ont fait ce pas puisqu'elles ont remis en cause l'acceptabilité d'un système de taux uniformes qui ne tient pas compte des divers types de sources d'eau, des divers statuts socio-économiques des ménages et des divers niveaux d'accessibilité de l'utilisateur. Les dirigeants politiques locaux ont pris la décision d'adopter un taux uniforme dans trois communes du projet, sans que les usagers aient vraiment donné leur avis. Il est facile de

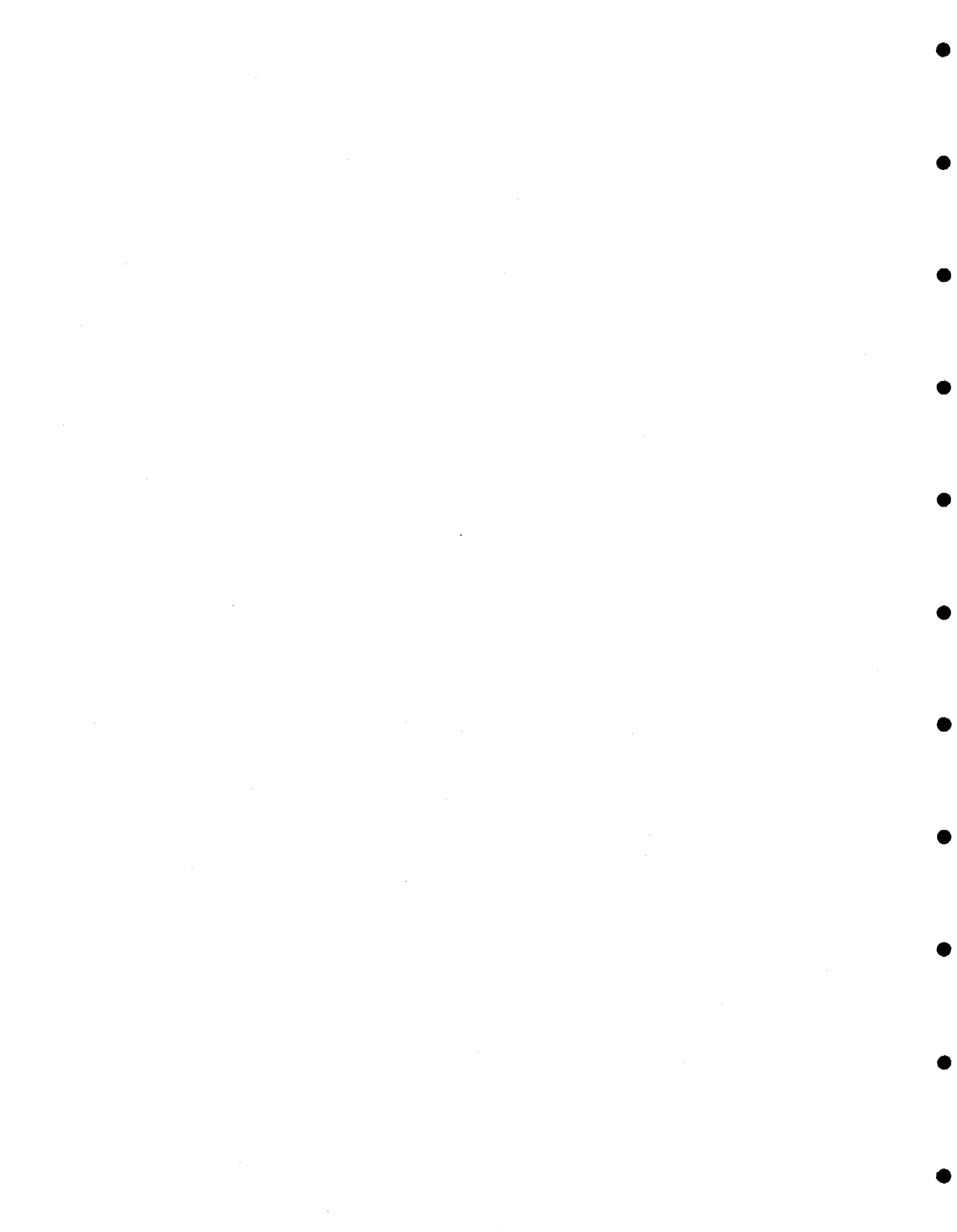
constater que la communauté résiste puisque les plus désavantagés ne veulent pas contribuer financièrement (ceux qui sont loin, ceux qui sont pauvres, ce qui sont près d'une source traditionnelle). Mais les usagers ne prennent pas la structure locale de gestion et de communication comme un moyen de négocier un changement, mais ils se tournent plutôt vers l'extérieur pour la solution aux problèmes.

2.8.5 Participation des femmes à la gestion communautaire

Le projet a permis de mettre en place des stratégies novatrices pour faire participer les femmes à la gestion communautaire. S'agissant notamment d'un processus électoral qui s'assure qu'au moins une femme soit représentée dans chaque comité des associations et au niveau le plus élevé de la Régie associative. On encourage activement la présence des femmes aux réunions avec les usagers et on leur demande leur avis. On peut donc dire que c'est la première fois que les femmes participent dans une telle mesure. Mais le fait qu'elles s'occupent surtout de la collecte, qu'elles vont chercher de plus en plus l'eau disponible grâce au nouveau système et qu'elles s'occupent des responsabilités du ménage entrave la participation des femmes à la gestion.

2.8.6 Contrôle local

Une des manières dont les communautés exercent le contrôle est en refusant d'utiliser les ressources du projet. Un exemple de cette forme de contrôle négatif est le fait que certaines familles refusent de se déplacer loin pour chercher l'eau à la nouvelle source et pour payer pour cette eau, alors qu'elles vivent près d'une source d'eau traditionnelle. Ces familles continuent à utiliser l'eau du lac, de la rivière ou de l'étang comme auparavant. De cette manière ainsi que d'autres, la communauté a fait savoir que l'accessibilité est un facteur important dans les décisions relatives à l'eau. Les responsables politiques et les responsables de la gestion des points d'eau ont répondu en sanctionnant les ménages qui ne payaient pas. Cette réponse négative à une stratégie de contrôle négative montre combien le processus de "contrôle local" est complexe quand il n'y a pas de consensus au sein de la collectivité et que les changements de comportement nécessaires sont importants. La manière dont on traite ces stratégies de contrôle aura des implications importantes sur la pérennité du projet.



Chapitre 3

RECOMMANDATIONS

3.1 Pour le personnel du projet

1. Obtenir un financement pour terminer les activités actuelles de mise en oeuvre et de mobilisation et permettre au système d'autogestion de faire le tour complet du cycle. De cette manière, on peut passer à l'étape responsabilisation communautaire.
2. Faire une évaluation de projet après un an de gestion et de financement autonome. Par la suite, on pourra faire cette évaluation tous les deux ans. En plus du volet d'autogestion, l'évaluation devrait se pencher sur l'impact socio-économique du projet (santé, rôle de la femme, économie de temps, etc.).
3. Elargir le volet éducatif et inclure la relation entre l'utilisation de l'eau et la santé, l'hygiène et l'assainissement.
4. Accorder une plus grande attention et des ressources plus importantes à la mise en oeuvre logistique des volets technique et animation du projet, par exemple, ceux liés aux transports locaux pour les bureaux, fournitures et entretien et réparations du système d'eau.
5. Changer le titre, la description des tâches et les autres termes professionnels de la coordinatrice de l'animation et de la formation pour mieux tenir compte de son rôle et responsabilités actuelles.
6. Prendre rapidement des mesures pour assurer un approvisionnement fiable des pièces de rechange pour le technicien de la fontaine, lequel devrait garder trace des stocks reçus et distribués. Mais CARE ne devrait pas apporter les crédits pour acheter ces pièces. Ces achats entrent dans le cadre du système d'autofinancement de la communauté.
7. Chercher à obtenir une assistance technique pour évaluer les méthodes et le matériel d'animation et de formation utilisés jusqu'à présent dans le cadre du projet. Les techniques d'animation devraient chercher à intégrer des stratégies novatrices de communication. En plus, le matériel instructif actuel a besoin d'être amélioré.
8. Allouer du temps, du personnel et des ressources pour analyser, étayer et diffuser l'expérience du projet, de manière à établir solidement l'approche, les méthodes, les leçons et l'impact de ce projet.

3.2 Pour le système de gestion communautaire

1. Résoudre la question de la détermination des redevances des usagers et de la rémunération des représentants des associations d'usagers. Il convient de discuter en détail et de négocier à tous les niveaux de la Régie associative la question des taux uniformes ou ajustables. De la

même manière, il convient de négocier les méthodes acceptables pour rémunérer les représentants occupant divers rôles de gestion. On peut le faire sous forme de salaires, honoraires, cadeaux, indemnités journalières, privilèges spéciaux ainsi que la dispense existante pour l'umuganda et autres moyens selon le temps, les efforts et les tâches qui incombent à ce rôle.

2. Renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions aux divers niveaux de la Régie associative (par exemple, au sein du bureau).
3. Mettre sur pied aussi vite que possible un plan pour savoir comment l'argent des usagers sera dépensé. Ce plan devrait prévoir des mécanismes permettant d'octroyer une partie des crédits au Fonds de l'hydraulique rurale du MINITRAPE et pour payer les coûts d'entretien et de réparations et les salaires ou rémunération du personnel de la Régie.

On peut également utiliser cet argent pour mettre en place des unions de crédit locales afin de financer des projets de coopératives; payer les salaires de certains agents des systèmes d'eau (le technicien de la fontaine et le trésorier du bureau); construire des aménagements pour laver le linge aux points d'eau; ajouter des raccords aux bornes-fontaines qui sont en place et fournir du matériel et des instruments de travail pour l'entretien du système.

4. En ce qui concerne la meilleure manière de recouvrer les redevances chez les usagers qui ne veulent pas payer, il ne faut faire appel aux sanctions qu'après avoir essayé les négociations et la pression sociale.

3.3 Pour les travaux d'hydraulique rurale du Gouvernement

1. Elargir les volets de formation pour le bureau de la Régie associative, le technicien de la fontaine et les coordinateurs de l'animation dans chaque commune.
2. Prendre les mesures nécessaires pour étendre au niveau national les systèmes d'alimentation en eau gérés par la communauté en mettant à la disposition des coordinateurs des programmes nationaux et régionaux le personnel de formation du projet actuel. Appliquer les leçons des projets et l'expérience acquise.
3. Garder le bénévolat (umuganda) comme un volet essentiel des projets d'aménagement des points d'eau afin d'encourager un sens de propriété chez l'utilisateur et faciliter la participation à l'autogestion.
4. Veiller à ce que les représentants du secteur ou de la cellule, dans le cadre du soutien qu'ils apportent au processus d'autogestion (organisation des associations et réunions des usagers), n'assument pas les responsabilités qui incombent aux représentants élus.

Chapitre 4

LECONS APPRISES

4.1 Autogestion communautaire des systèmes d'eau

4.1.1 Utilisation de bénévoles communautaires pour les travaux de construction

Le fait d'avoir fait appel à une main-d'oeuvre bénévole pour les travaux de construction a donné aux usagers le sentiment d'être propriétaires de la borne-fontaine. Les usagers ont pris grand soin des aménagements. Ils n'ont pas abimé le matériel, que ce soit intentionnellement ou accidentellement, et tout suggère qu'ils vont protéger les installations du vandalisme. Contrairement aux systèmes d'eau qui avaient été construits par des gens de l'extérieur et qu'on a démolis pour voir s'il n'y avait pas de trésor caché en-dessous, personne n'a essayé d'abimer ou de creuser autour des nouvelles bornes-fontaines.

4.1.2 Participation des autorités locales et des représentants au niveau national

Le conseil communal est chargé de toutes les interventions de développement local (fait reconnu dans le décret présidentiel sur l'hydraulique rurale qui stipule, par exemple, que le conseil communal doit approuver le règlement interne de la Régie associative). Il était donc très important, dans le cadre du présent projet, que les autorités communales participent à la planification, la formulation de politiques et les activités des fonctionnaires (par exemple, agents d'animation et techniciens des fontaines).

Les représentants officiels du ministère se sont montrés satisfaits de l'approche novatrice de CARE qui avait prévu d'intégrer les trois bourgmestres au comité de gestion du projet. Ces représentants ont affirmé que cela témoigne d'une approche participative qui encourage l'intégration des diverses activités et intervenants, ce qui donne au projet un maximum de chance de réussir.

En plus, les représentants nationaux et régionaux soutiennent entièrement l'approche de CARE qui veut que le volet d'animation et de formation soit réalisé uniquement par les Rwandais. Cette approche conjugue les réalités socio-culturelles et le contexte de l'intervention.

4.1.3 Importance de la réussite technique

Suite en partie à l'échec du projet AIDR, où les habitants ont investi beaucoup de temps et d'efforts qui se sont soldés par des résultats décevants, la crédibilité du présent projet repose sur ses résultats techniques. Les bornes-fontaines qui fonctionnent par aspiration sont une franche réussite: elles sont simples, elles diminuent les pertes d'eau et elles ne s'abiment pas facilement.

Cela montre que la réussite technique a motivé la communauté à participer à la gestion, ce qui a renforcé à son tour un sens local de "propriété" face au système.

La réussite technique tient en partie au fait que le système est nouveau. En effet, les problèmes au niveau de l'exploitation technique, de l'entretien et des réparations se présentent généralement un peu plus tard. Par exemple, les techniciens des bornes-fontaines seront très occupés lorsque le système va vieillir et va demander plus d'entretien. Il reste à voir si davantage de demandes technique et des coûts d'entretien plus élevés vont influencer et changer le processus participatif.

4.1.4 Intensité du volet animation

Les demandes afférentes à un volet d'animation et de formation ont été sous-estimées aussi bien du point de vue logistique nécessaire pour couvrir un grand territoire avec peu d'aide des communes que du point de vue problèmes politiques causés par une approche radicalement nouvelle. En dépit du soutien des bourgmestres à l'approche décentralisée et participative, il existe une certaine tension entre les représentants de la cellule et les représentants des associations des usagers.

4.1.5 Système d'autofinancement

Le fait qu'il faut payer pour avoir de l'eau salubre ressemble à ce qui se passe dans les autres secteurs du Rwanda. Ces dernières années, suite aux contraintes budgétaires, l'Etat a dû demander à la population de payer pour divers services sociaux qui auparavant étaient gratuits (par exemple, construction d'école et livres, et médicaments). Ces changements sont assez récents et le public ne s'est pas encore tout à fait adapté au concept d'autofinancement dans ces domaines.

Dans le cadre de certains projets d'alimentation en eau, on a demandé des redevances avant de commencer les travaux de construction pour montrer aux usagers à quoi servait leur argent. Mais l'approche utilisée à Byumba, c'est-à-dire de demander des redevances seulement deux mois après l'entrée en service du système, a bien réussi car les usagers ont pu noter la fiabilité du système d'alimentation en eau avant de devoir payer pour.

La méthode employée par le projet qui consistait à transférer les redevances des contribuables à un lieu central était très bonne car on utilisait un minimum d'intermédiaires, passant de la personne chargée de payer les redevances par le biais du collecteur au trésorier du bureau qui déposait les fonds dans une banque locale. Aucun autre membre du comité ou responsable politique ou administratif ne pouvait intervenir dans cette séquence. En plus, un système double pour les reçus (au niveau de l'utilisateur et au moment du transfert au trésorier) facilite la comptabilité et le contrôle des fonds.

La politique actuelle qui veut que les usagers payent des redevances uniformes, quel que soit le type du point d'eau (par exemple, bornes-fontaines alimentées par gravité ou sources aménagées) représente un partage inégal des coûts/avantages entre les bénéficiaires. Deux facteurs peuvent

expliquer le mécontentement suscité par cette formule: le manque des activités d'animation avec les usagers des sources aménagées afin qu'ils comprennent mieux pourquoi on a mis en place des redevances uniformes et le conflit inhérent entre la politique publique de redevances uniformes et moyennes pour tous et le fait que les usagers pensent qu'il n'est pas juste d'imposer les mêmes redevances à ceux qui ont un système d'alimentation en eau moins avantageux.

A moins que l'on ne démontre que les redevances permettent en fait de financer les parties essentielles des systèmes d'eau (que ce soit pour la gestion ou l'entretien), la redevance sera considérée comme un nouvel impôt, dans l'acception traditionnelle.

4.1.6 Motivation des représentants des associations d'usagers

Le peu de motivation parmi les représentants des associations des usagers vient surtout du fait que leur travail prend beaucoup de temps et qu'ils comparent leur rôle à celui des représentants politiques administratifs qui reçoivent des honoraires ou des salaires. Il existe deux solutions à ce problème. On peut soit mettre en place un système de rémunérations soit promouvoir une image des représentants comparable à celles des bénévoles de la communauté (par exemple, les agents bénévoles pour la planification familiale).

4.1.7 Avenir du projet

Vu le peu de temps qu'il reste pour la période de financement actuel, l'avenir du projet est incertain. Les autorités régionales et communales ne voient pas d'autre source de financement pour terminer les activités actuelles. En plus, ces représentants sont d'avis que CARE va continuer à construire les nouveaux systèmes d'eau ou du moins compléter les plans actuels de construction. Ils signalent en outre que si le soutien de l'Etat doit se limiter aux conseils techniques et organisationnels, il faut que le soutien logistique soit disponible à partir d'autres sources.

4.1.8 Applicabilité à d'autres domaines

Tel que déjà noté, le modèle d'autogestion du projet n'a pas encore fait un cycle complet. Etant donné que sa viabilité dans la région n'a pas encore été démontrée, on ne peut pas déterminer s'il est applicable dans d'autres domaines. Il semble, cependant, que la réussite du projet tient à trois éléments essentiels, à savoir l'harmonisation avec la politique nationale, un bon soutien législatif pour la gestion communautaire et une bonne éthique de participation communautaire.

4.1.9 Indicateurs de la participation communautaire

Notre évaluation du Projet d'eau de CARE dans le Sud-Est de Byumba a identifié plusieurs indicateurs de la participation communautaire à la planification, la réalisation et la gestion des systèmes d'eau. Les plus importants sont donnés ci-après, suivis d'un signe + ou - pour montrer s'ils

ont été atteints ou non. Dans certains cas, l'indicateur variait selon les sites. Ils sont donc identifiés par les deux signes (+/-).

- o Participation pour l'emplacement de la borne-fontaine (+/-)
- o Participation pour la mise en place de procédures et règlements pour l'utilisation et l'entretien du système (-)
- o Responsabilité pour les fonctions essentielles au niveau de l'organisation et des activités relevant de la structure de gestion locale (+)
- o Participation des usagers à l'élection des représentants (+)
- o Autonomie pour remplacer et former de nouveaux représentants (+)
- o Connaissance et utilisation d'une structure de gestion locale pour résoudre les problèmes et prendre les décisions (-)
- o Sentiment de propriété face au système d'eau (+)
- o Confiance dans la pérennité autonome du système (+)
- o Communication de souhaits pour porter des changements dans le système de gestion ou de financement (+)
- o Participation des femmes aux fonctions de gestion (+)
- o Achèvement d'un cycle complet de gestion (-)

4.2 Processus d'évaluation participative

4.2.1 Evaluation de son utilité

Une méthodologie participative réussit surtout lorsqu'on évalue des projets qui, eux-mêmes, sont conçus et réalisés sur la base de méthodes participatives. Les projets traditionnels de développement vertical ne se prêtent pas à l'approche d'évaluation participative.

Tel que nous l'avons défini ici, les évaluations participatives ont fait participer tous les clients directs à autant d'étapes que possible, surtout les principaux clients à la planification de l'équipe et à la formulation de recommandations. En ce qui concerne l'étape collecte des données, il est souvent plus pratique de déléguer les tâches selon la formation, l'expérience, les compétences et la logistique. Ce sont là les compromis au niveau de cette approche. Pas tout le monde partage de la même manière les informations et connaissances. Par conséquent, dans de tels cas il est très important de partager entièrement les résultats et de faire participer tous les membres de l'équipe à l'analyse et à l'interprétation des résultats.

Les contraintes de temps limitent le processus participatif et, en revanche, lorsqu'il n'y a pas de restrictions du point de vue temps, le mouvement est facilité d'une étape à l'autre.

L'expérience peut être source de formation pour les membres de l'équipe. Mais, cela ne devrait pas demander trop d'effort de la part de l'équipe faisant qu'elle prête moins d'attention à l'évaluation. Une des manières d'éviter une telle situation est de faire attention dès le début aux conditions nécessaires du point de vue membres de l'équipe et contexte.

4.2.2 Demandes du point de vue membres de l'équipe et contexte

Pour pouvoir participer de manière efficace au processus de planification, les membres de l'équipe devraient avoir de l'expérience en matière d'évaluation de projet de développement. Etant donné qu'on utilise la méthode de groupe pour concevoir l'évaluation, les membres doivent être capables de travailler dans une situation "floue" pendant la première étape de planification. Le groupe doit atteindre un consensus sur les buts de l'évaluation avant de passer aux étapes suivantes. La disponibilité de temps est capitale pour une participation réussie.

Il faut répondre clairement à certaines questions dès le début. Par exemple, quelle est l'organisation du client qui va s'occuper des différents aspects logistiques ou qui va couvrir certaines dépenses, etc. Ce type de questions ne devraient pas divertir l'attention de l'équipe et/ou interférer avec les méthodes de groupe.

Une communication efficace est fondamentale pour le processus participatif. Cela nécessite deux bases importantes: à savoir une même terminologie et une même langue. Si les membres ne parlent pas avec la même aisance la même langue, le travail en groupe sera plus difficile. Il faut au moment de la réunion de planification de l'équipe décider d'un vocabulaire commun pour discuter les concepts, méthodes et procédures de l'évaluation.

4.2.3 Indicateurs du processus participatif

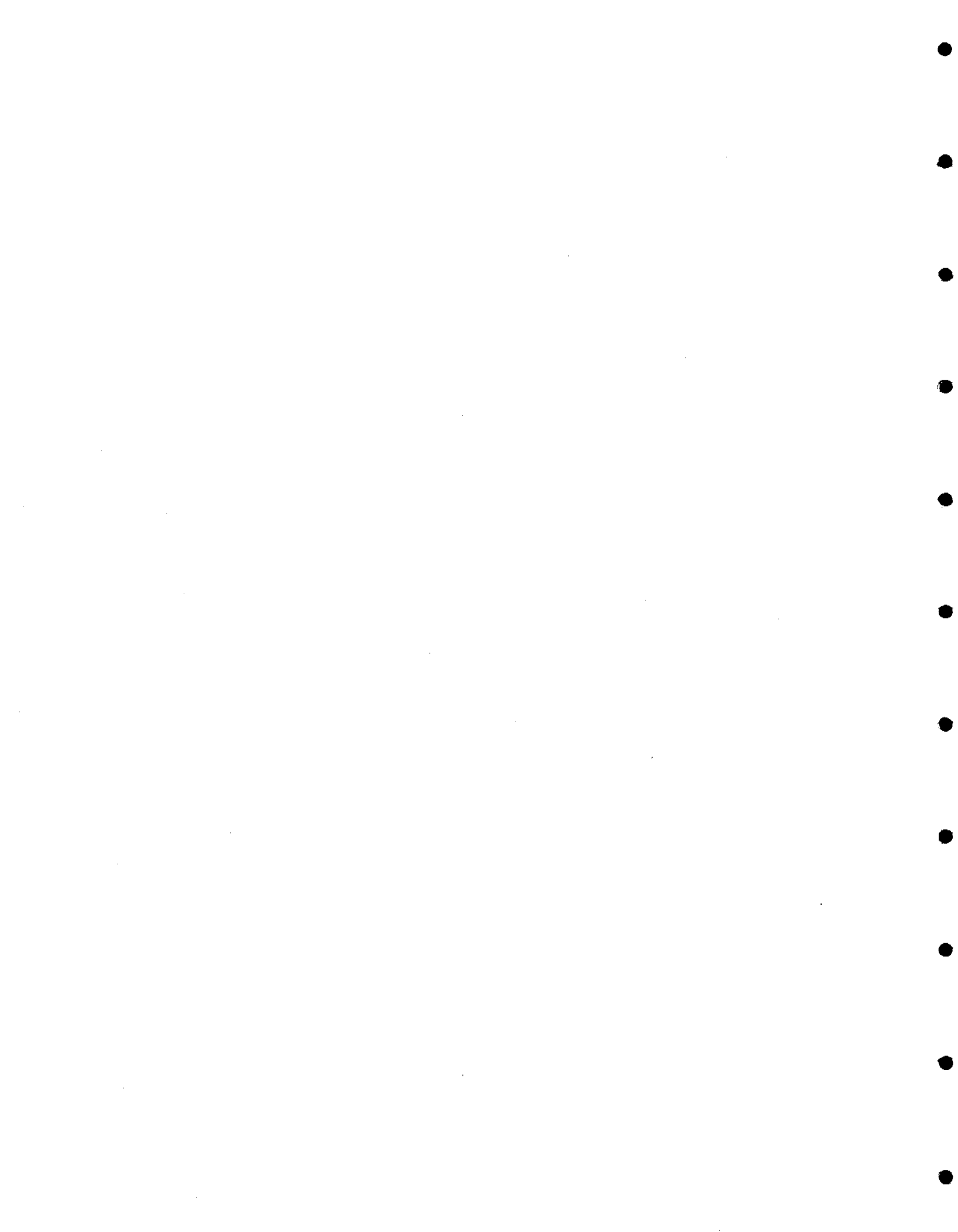
Les éléments ci-après sont des indicateurs du processus d'évaluation participative:

- o participation des clients directs aux différentes étapes
- o mesure dans laquelle les organisations participantes sont prêtes à s'engager (point de vue ressources et disponibilité de personnel)
- o évaluation des participants de leur propre contribution au processus d'évaluation
- o définition des principaux clients et quel est leur intérêt dans l'évaluation
- o accord entre les membres de l'équipe quant aux résultats et recommandations



Annexe A

SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE
SUR LA GESTION DES AMENAGEMENTS D'EAU



Annexe A

SOMMAIRE DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR LA GESTION DES AMENAGEMENTS D'EAU

Historique

Pendant l'époque avant l'Indépendance (aux alentours de 1950), le Fonds pour le bien-être indigène (FBEI) a commencé à apporter l'eau potable au Rwanda en construisant des systèmes de branchement, en aménageant les sources et en mettant sur pied des services d'entretien.

Aux alentours de 1964, le FBEI a été remplacé par l'Association internationale du développement rural (AIDR). Contrairement à FBEI, l'AIDR s'est occupée de l'entretien et de l'exploitation des systèmes d'eau en place, a aménagé des sources et a construit de nouveaux aménagements dans le cadre d'un contrat AIDR-République rwandaise (paiement pour services).

Dans les années 80, les aménagements d'eau se sont étendus à une telle vitesse que l'Etat n'a plus pu assumer les coûts d'entretien. En plus, il y a eu des actes de vandalisme. Par exemple, plusieurs sources aménagées ont été détruites par les gens qui cherchaient des métaux précieux qui paraissent se trouver en-dessous. Les vandales ont brisé les robinets et coupé les tuyaux. L'expansion des ouvrages combinée à certains actes des bénéficiaires a fait que le Gouvernement a révisé sa politique en matière d'aménagement hydraulique.

Par conséquent, en octobre 1984, la conférence des maires à Kabusunzu (Kigali) a fait une série de recommandations qui visent surtout à transférer la responsabilité aux usagers et à leur faire payer les redevances pour l'eau.

Des études ont été faites pour déterminer comment faire participer les usagers à la gestion des ouvrages d'eau. Selon ces études, la gestion continuera à être assumée par les autorités (soit des Régies associatives ou des autorités administratives). Mais ce sont les Régies associatives qui constitueront la formule normale pour gérer les services et ouvrages d'alimentation en eau dans les communes rurales. Par conséquent, les usagers doivent s'organiser pour gérer leurs ouvrages.

Gestion des ouvrages d'eau

Régies associatives

Les Régies associatives comprennent deux niveaux d'organisation: le point d'eau et la commune.

Premier niveau: le point d'eau. Le groupe du point d'eau est composé de toutes les familles qui l'utilisent. Les membres élisent un comité du point d'eau auquel incombent les responsabilités suivantes. Une personne peut être responsable de plus d'une tâche.

- o Responsabilité globale pour le point d'eau (gestionnaire)
- o Recouvrer les redevances (collecteur)
- o Garder le point d'eau (gardien)
- o Représenter les usagers au sein du comité (représentant)

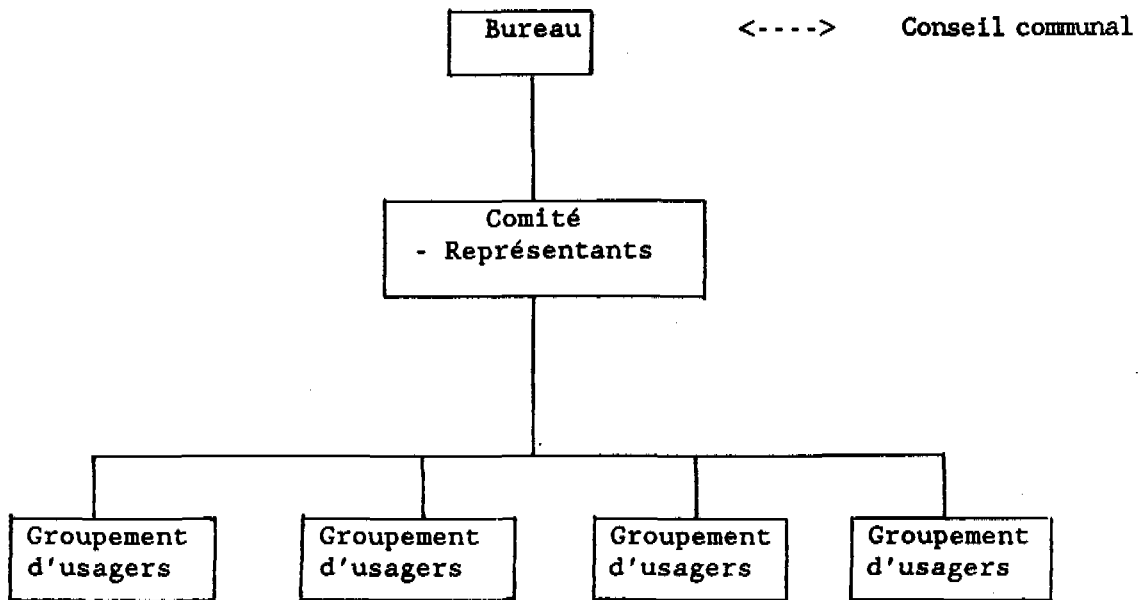
Second niveau: communes. Tous les usagers des points d'eau au sein d'une commune appartiennent à la Régie associative. Un comité comprenant des représentants des divers points est établi pour représenter les usagers. Ce comité choisit le bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire. Le maire à titre de président honoraire. Le bureau est un organisme administratif de la Régie associative et le comité est son organisme délibérant.

Les organismes intermédiaires peuvent être créés entre les deux niveaux. Par conséquent, lorsqu'une commune a de nombreux ouvrages, et qu'il est difficile pour le comité de s'occuper de tous, on recommande de mettre en place des sous-comités. Il ne faut les créer que pour des raisons d'exploitation et non pas pour offrir un rôle aux membres du conseil communal. De cette manière, on peut résoudre les petits problèmes au niveau des sous-comités. Ces derniers sont organisés à l'exemple de la Régie associative, c'est-à-dire avec des représentants et un bureau composé de trois personnes (président, vice-président et secrétaire). C'est le comité de la Régie associative qui prend la décision de créer des sous-comités.

La Régie associative est financièrement et techniquement autonome et la commune, organisme d'exécution, est chargée de la supervision.

Le conseil communal institue la Régie associative en vertu de la loi qui lui confère ses pouvoirs. Il peut également dissoudre la Régie en cas de problèmes. La collaboration entre la commune et la Régie doit se fonder sur le respect des droits de chacun.

ORGANIGRAMME DE LA REGIE



Régie administrative

Ce mode dépend de l'administration communale. Dans ce cas, la gestion aussi bien technique que financière est assurée par le personnel communal. Mais cela ne doit être que temporaire, situation qui survient lorsque la commune reconnaît que ses habitants ne sont pas assez informés pour pouvoir s'occuper de la gestion et que les services en place ne suffisent pas. Mais la commune doit chercher à établir au plus vite une véritable Régie associative.

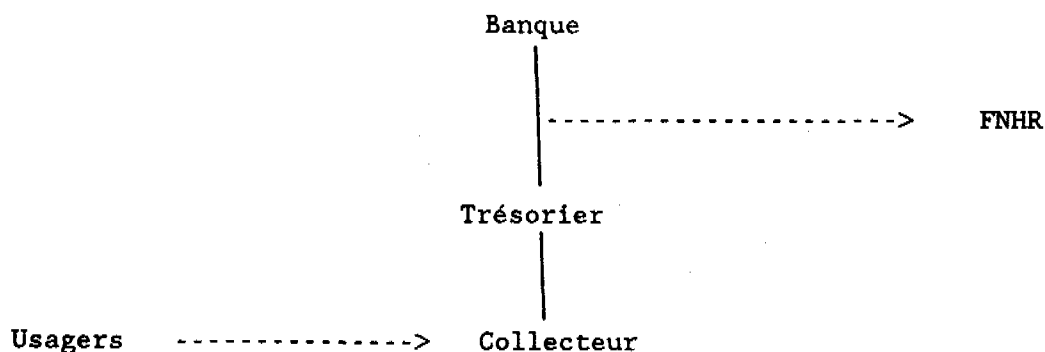
Régie professionnelle

Les Régies professionnelles ne sont autorisées que lorsqu'on a besoin de compétences techniques très poussées pour entretenir des ouvrages d'eau complexes (par exemple, pompage et épuration des eaux). Dans de tels cas, la commune ou la Régie signe un contrat d'entretien avec un professionnel.

Système de financement

Les paiements sont recouverts par un agent chargé du recouvrement qui remet les fonds au trésorier (bureau). Le trésorier, à son tour, dépose les redevances à la banque, envoyant une partie au "Fonds national des ouvrages d'hydraulique rurale" qui sert aux réparations et remplacements.

Diagramme



Annexe B

SOMMAIRE DES RESULTATS DE L'ENQUETE AVEC LE COMITE D'USAGERS



Annexe B

SOMMAIRE DES RESULTATS DE L'ENQUETE AVEC LE COMITE D'USAGERS

Questionnaire	Président (N-12)	Collecteur (N-13)	Gardien (N-11)	Total (N-36)
1. <u>Age</u> : Fourchette Moyenne	21-48 34	23-48 34	22-89 42	21-89 37
2. <u>Sexe</u> : Masculin Féminin	10 2	8 5	10 1	28 8
3. <u>Marié(e)</u> : Oui Non	11 1	12 1	10 1	33 3
4. <u>Ecole</u> : 0-4 années 5-6 années > 6 années	4 6 2	6 4 3	5 3 3	15 13 8
5. <u>Profession</u> : Agricole Autre	11 1	11 2	10 1	32 4
6. <u>Il/elle a été élu(e)?</u> Oui Non	11 1	11 2	9 2	31 5
7. <u>Elu(e) par qui?</u>				
Usagers	10	12	9	31
Comités locaux	1	1	2	4
CARE	1	0	0	1
8. <u>Depuis quand?</u>				
Moins d'un an	4	2	7	13
Un an	6	6	2	14
Entre 1 et 2 ans	1	4	0	5
Pas de réponse	1	1	2	4
9. <u>A-t-il/elle reçu une formation?</u>				
Oui	12	13	11	36

10. Par qui? (Note: plus d'une personne)

CARE	10	12	9	31
CCDFP	6	2	4	12
Bureau de la Régie	0	4	3	7
Conseil communal	2	2	3	7
Technicien de la fontaine	4	6	3	13

11. Durée de la formation:

Une fois par mois	0	1	0	1
Trois fois par mois	0	1	3	4
Trois mois	0	1	3	4
Un jour	4	3	4	11
Deux jours	0	4	0	4
Trois jours	2	2	0	4
Six jours	0	1	0	1
Trois fois par an	1	0	0	1
Quatre fois par an	2	0	1	3
Pas de réponse	2	0	0	2

12. Contenu de la formation:

Avantages de l'eau salubre	2	2	4	8
Comment organiser des réunions	6	2	0	8
Entretien de la borne-fontaine	2	2	3	7
Collecte et utilisation des redevances	8	6	0	14
Comptabilité	2	13	1	16
Gestion des systèmes d'eau	1	0	0	1
Vulgarisation/animation	1	0	0	1
Hygiène générale	0	0	7	7

13. Activités et rôle:

Collecte des redevances	0	12	1	13
Supervision de la borne-fontaine	2	5	6	13
Qui notifier quand il faut des réparations	2	1	2	5
Participer aux réunions	5	4	1	10
Faire la comptabilité des redevances	3	6	1	10
Remplacer d'autres membres des comités	0	1	0	1
Superviser le travail des comités	6	0	0	6
Préparer les rapports	1	0	0	1
Garder le point d'eau propre	0	0	8	8
Pas de réponse	0	0	1	1

14. Qui supervise son travail:

Bureau de la Régie	2	4	2	8
--------------------	---	---	---	---

CARE	3	4	0	7
Comités locaux	5	2	2	9
Technicien de la fontaine	5	7	4	16
Comité des usagers	1	5	8	14
Usagers	1	0	0	1

15. Superviseur rend compte à:

CARE	5	4	4	13
Comités locaux	3	5	5	13
Usagers	0	0	2	2
Bureau de la Régie	1	3	0	4
Ne sait pas	2	1	0	3
Pas de réponse	0	1	0	1

16. Donner une éducation aux usagers:

Oui	10	11	9	30
Non	0	1	1	2
Pas de réponse	2	1	1	4

17. Si oui, quand et où?

Lors des réunions avec les usagers	10	6	4	20
Au moment de la collecte des redevances	0	4	1	5
Pendant le service communautaire	0	0	1	1
Au point d'eau	0	0	2	2
Pas de réponse	2	3	3	8

18. Avantages perçus par les usagers

Accès à l'eau salubre	9	13	9	31
Moins de distance pour aller au point d'eau	7	5	3	15
Avantages pour la santé	6	3	1	10
Diminution de certaines maladies	0	3	3	6
Fiabilité de l'eau	1	0	0	1

19. Problèmes rencontrés

Travail non-rémunéré	0	0	1	1
Certains usagers font de longues distances	1	2	0	3
Pas d'installation pour laver la vaisselle	1	0	0	1
Certaines personnes qui payent n'ont pas accès	2	1	0	3
Redevances trop élevées	2	1	0	3
Difficultés pour collecter les redevances	1	1	0	2
Usagers ne veulent pas payer	3	4	1	8

Usagers ne comprennent pas pourquoi il faut payer	0	2	0	2
Les femmes ne sont pas représentées aux réunions	1	0	0	1
Les usagers ne sont pas réceptifs à l'éducation	1	1	0	2
Les usagers près des bornes-font. sont favorisés	1	0	0	1
	0	1	0	1
Pas disponible pour suivre les réunions	0	1	0	1
Les usagers endommagent la clôture	0	0	1	1
Il n'y a pas de remplaçant	0	0	2	2
Il n'y a pas de matériels de travail	0	0	1	1
Les enfants abusent de la borne-fontaine				

20. Changements souhaités:

Endroit pour laver la vaisselle	1	0	0	1
Plus grand nombre de points d'eau	6	7	2	15
Renforcer l'éducation pour les usagers	3	4	1	7
Rémunérer les comités	1	2	2	5
Appliquer des sanctions	0	3	1	4
Soutenir les comités locaux	0	2	0	2
Diminuer le nombre de réunions	0	1	0	1
Elire un nombre égal de femmes et d'hommes	0	1	0	1
Ajouter un autre tuyau	0	1	1	2
Prévoir un remplacement	0	0	1	1
Apporter du gravier pour l'entretien	0	0	1	1
	1	1	2	4

21. Collaboration avec les autorités locales:

Bonne collaboration				
Médiocre ou pas de collaboration	10	10	10	30
Avec le technicien de la fontaine	2	2	0	4
Pas de réponse	0	1	0	1
	0	0	1	1

22. Utiliser les outils et fournitures:

Oui				
Non	8	13	7	28
Pas de réponse	2	0	2	4
	2	0	2	4

23. Quels outils et fournitures?

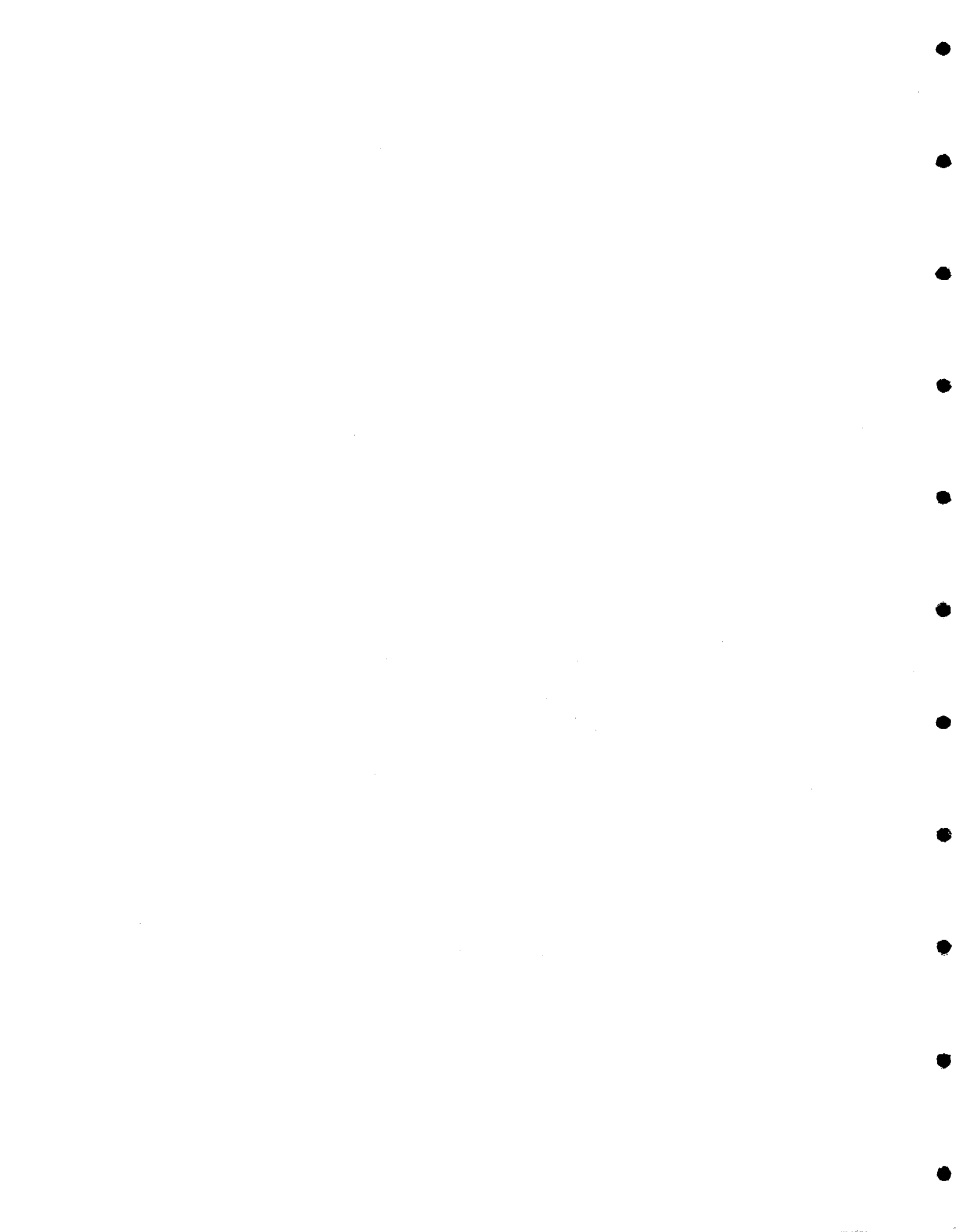
Cahiers				
Cahiers de reçus	5	5	1	11
Carnets de comptabilité	0	7	0	7
Des crayons	0	5	0	5
	5	9	1	15

Pelles	1	2	3	6
Houe	1	2	3	6
Machette	1	2	5	8
Tuyau	1	1	0	2
Bottes	0	1	0	1
Balai	0	0	4	4
Pas de réponse	0	0	3	3



Annexe C

GUIDE DE DISCUSSION - USAGERS



Annexe C

GUIDE DE DISCUSSION - USAGERS

(Identifier les participants)
(Niveau de service)

Groupe A: Degré de coopération

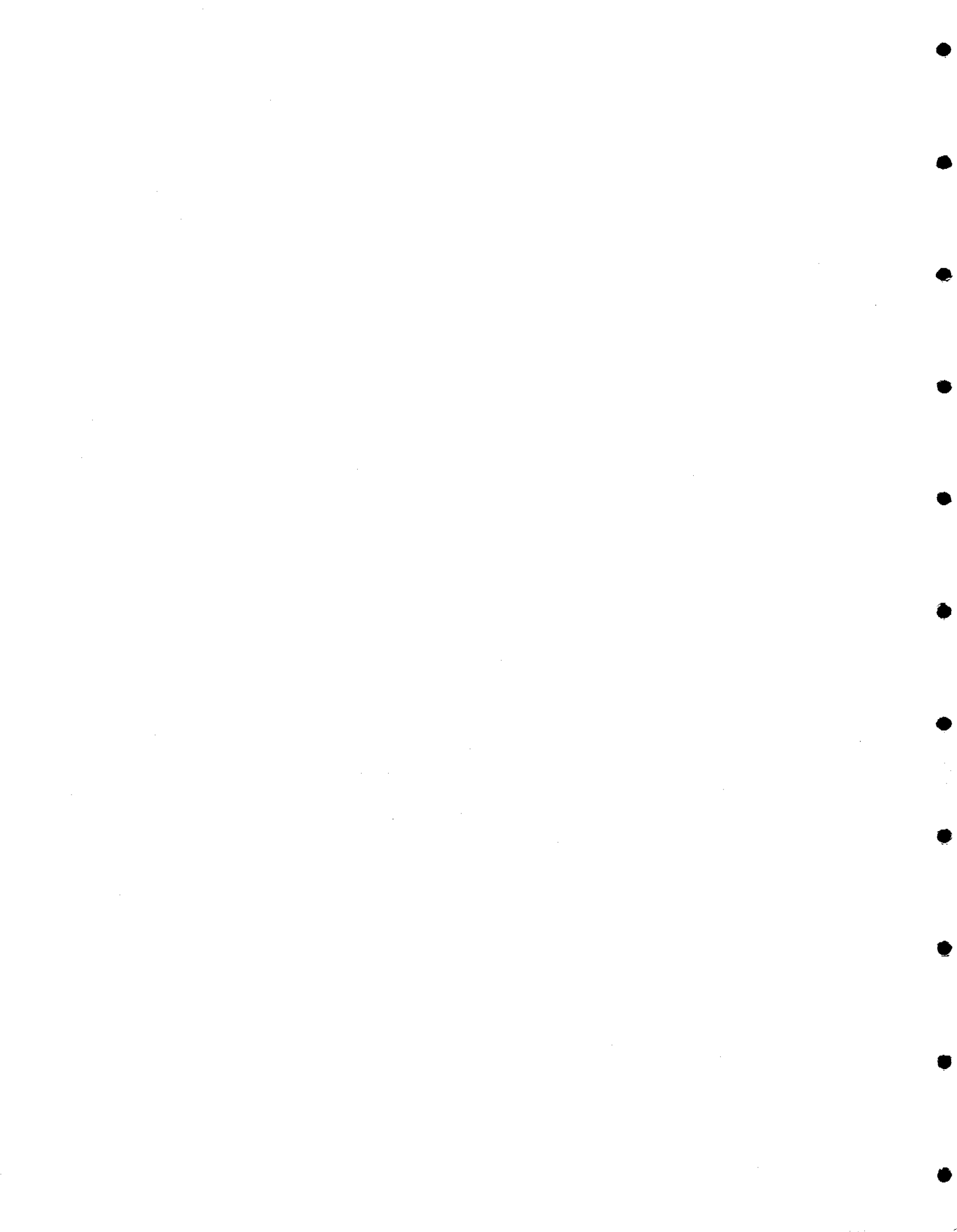
1. Suggestions pour amélioration
2. Règles et normes d'utilisation
 - reconnues
 - paiement
 - participation au développement
3. Coopération entre les usagers et les autorités locales
4. Perception du rôle de CCDFP

Groupe B: Réponses aux besoins

1. Avantages perçus
2. A-t-on oui ou non répondu à leurs demandes - Pourquoi?
3. Suggestions pour amélioration
4. Système d'alimentation en eau
 - avant le projet
 - distance du point d'eau
 - membres responsables de la famille
5. Changement du point de vue temps nécessaire

Groupe C: Capacité d'autogestion

1. Sens d'appartenance
2. Suggestions pour amélioration
3. Acceptation des redevances
 - service
4. Opinion sur paiement des autorités locales
 - perception des rôles
 - raisons pour l'élection



Annexe D

QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES DES COMITES DES POINTS D'EAU



Annexe D

QUESTIONNAIRE POUR LES MEMBRES DES COMITES DES POINTS D'EAU

ENQUETEUR: _____ DATE: ____/____/____

COMMUNE: _____ NOM DU POINT D'EAU: _____

POSITION(S) DU MEMBRE DU COMITE QUI REpond AU QUESTIONNAIRE:

RESPONSABLE _____ GARDIEN _____ COLLECTEUR _____ REPRESENTANT _____

QUEL EST SON NOM? _____

1. AGE _____ 2. SEXE _____ 3. ETAT CIVIL _____

4. EDUCATION _____

5. TRAVAIL _____

6. A-T-IL ETE ELU? _____ NOMME? _____

7. PAR QUI? _____

8. PENDANT COMBIEN DE TEMPS? _____

9. A-T-IL ETE FORME POUR SA POSITION ACTUELLE? _____

10. PAR QUI? _____ 11. DUREE _____

12. SUJETS DE LA FORMATION _____

13. QUEL EST SON ROLE (ACTIVITES, TACHES, ETC.)? _____

14. QUI SUPERVISE SON TRAVAIL? _____

15. PARTICIPE-T-IL/ELLE A LA DEMANDE DE QUELQU'UN? _____

16. COMMENT PERCOIT-IL/ELLE LE SYSTEME D'AUTOGESTION (EVALUER REUNIONS
ACTIVITES, PROCESSUS DECISIONNEL)

17. PARTICIPE-T-IL/ELLE A LA SENSIBILISATION?

OUI _____ NON _____

18. SI OUI, COMMENT? _____

19. QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES USAGERS DU PROJET D'APRES SON AVIS?

20. QUELS SONT LES PROBLEMES QU'ILS/ELLES RENCONTRE? _____

21. QUELLES SONT LES AMELIORATIONS QU'IL/ELLE AIMERAIT VOIR? _____

22. COMMENT EVALUE-T-IL/ELLE LA COLLABORATION AVEC LES AUTORITES LOCALES
(DEPENDANCE/INDEPENDANCE)? _____

23. UTILISE-T-IL/ELLE DES OUTILS DANS SON TRAVAIL? OUI _____ NON _____

24. SI OUI, LESQUELS? _____

Annexe E
EVALUATION DE L'EAU

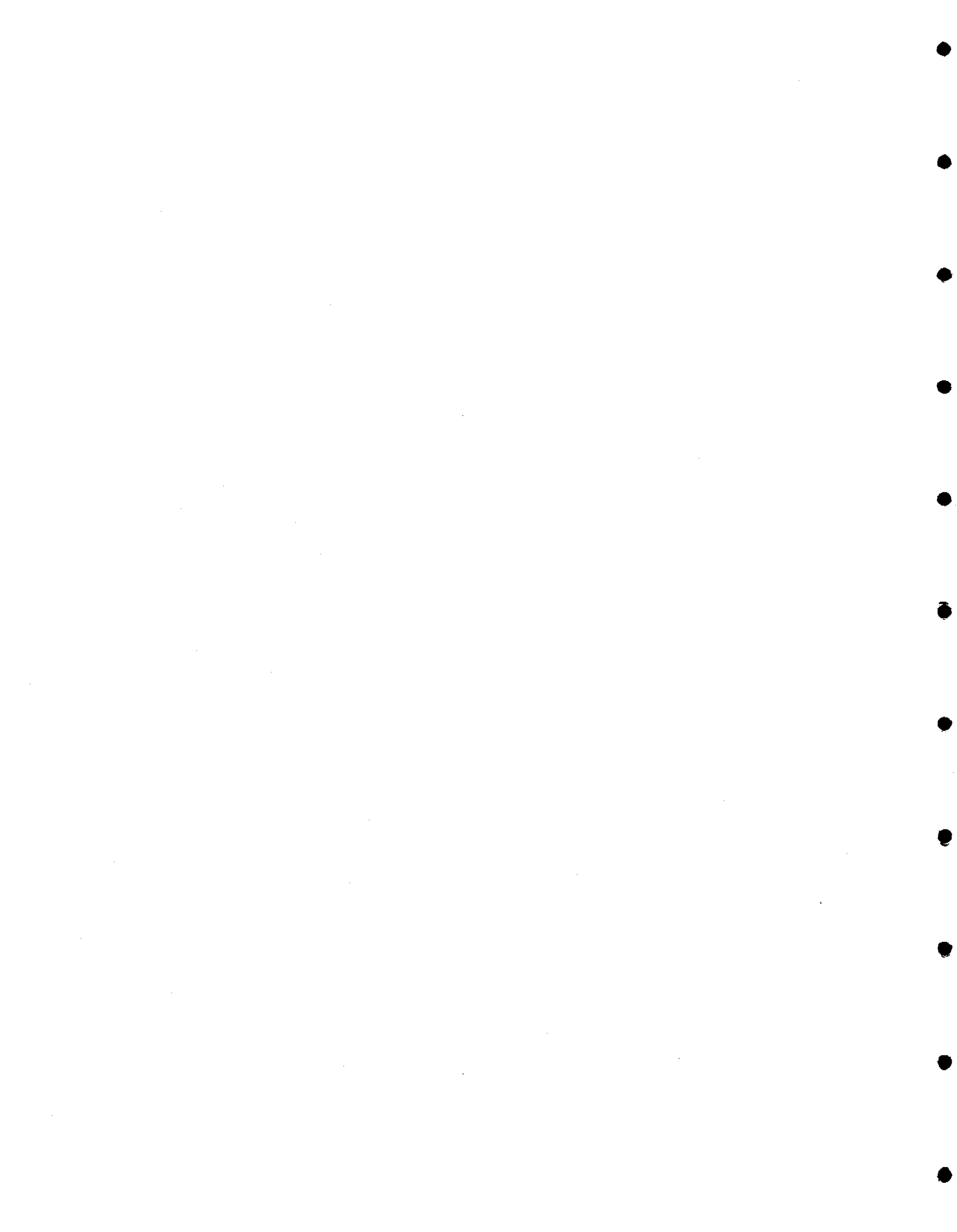


Annexe E

EVALUATION DE L'EAU

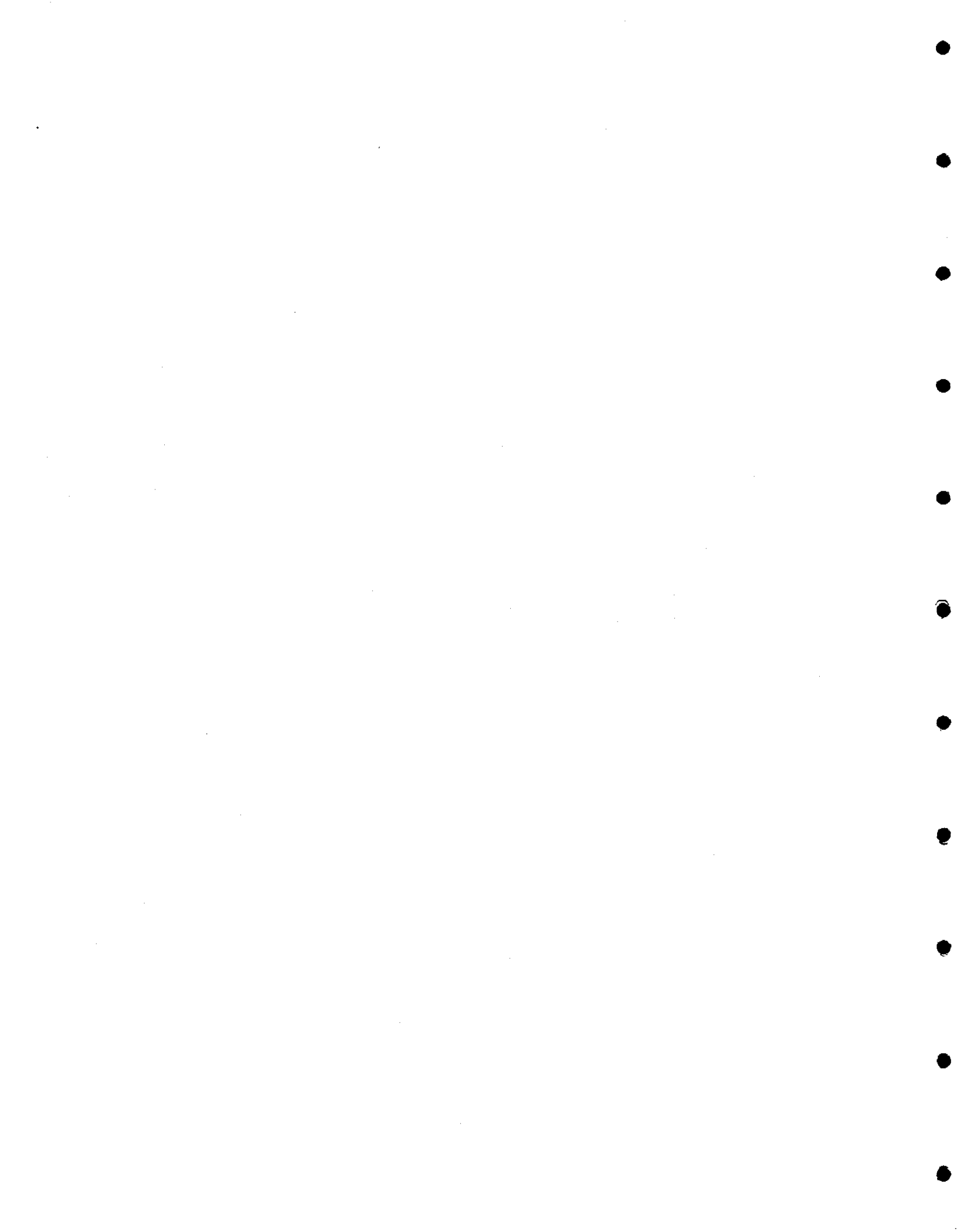
Points d'eau étudiés

Commune	Point d'eau	Discussion de groupe			Comité			Usagers	#Payé	Pourcentage
		Femmes	Hommes	Total	Resp	Enqu.	vp			
Giti	Munini	4	8	12	M	F	M	189	124	66%
	Kabuga	3	4	7		M		64	49	77%
	Tanda	4	5	9	F	M	M	140	125	89%
	Gatare/ Kamatonga	4	9	13		M	F	83		
	Cyivugiza	10	20	30	M	M	M	?		
Total		25	46	71				476	298	76%
Muhura	Iteme Barage	3	5	8	M	M	M	81	43	53%
	Nyirambabzi	7	7	14		M		87	??	
	Cyahafi	3	7	10			F	86		24%
	Rugenge	10	18	28	M	M		94		60%
Total		23	37	60				348		
Murambi	Kiziguro/ Secteur	2	2	4	M	M		72	67	93%
	Byimana	6	4	10	M		M	180	29	16%
	Chez Ruzindena	1	3	4	M	M	F	103	24	23%
	Ku Ishanti	5	7	12	F	M	M	37	37	100%
	Kagwene	3	18	21	M	M	M	143		12%
	Gasekurume	7	9	16	M		M	30		47%
	Kabarinda	5	4	9	M	M	F	56		66%
	Akaraba	13	22	35	F		M	110		44%
Total		42	69	111				731	157	
Grand Total		90	152	242						



Annexe F

THEMES DE RECHERCHE - VOLETS INSTITUTIONNELS



Annexe F

THEMES DE RECHERCHE - VOLETS INSTITUTIONNELS

- Questions ouvertes -

MAIRES

1. Est-ce que l'organisation a les connaissances nécessaires pour gérer les structures?
2. Redevances: Est-ce que les gens sont capables de payer? Faut-il apporter une formation?
3. Le rôle de la commune en ce qui concerne l'autogestion (collecte de l'argent, rôle du spécialiste pour le captage des sources).
4. Attente en ce qui concerne CARE, CCDFP, bureau MINITRAPE.

SPECIALISTES POUR LE CAPTAGE DES SOURCES

1. Stabilité du système d'autogestion
2. Disponibilité des pièces de rechange
3. Analyse de la situation en ce qui concerne la redevance uniquement: sources aménagées contre bornes-fontaines.
4. Formation/contribution mutuelle entre spécialistes du captage des sources et CARE.

CCDFP

1. Leur rôle dans le processus d'autogestion.
2. Contribution mutuelle entre CCDFP et CARE.
3. Qui les nomme?
4. Activités de développement communautaire.
5. Participation à la collecte des redevances.
6. Formation reçue et désirée.
7. Capacité de compléter le processus de développement communautaire.

BUREAU

1. Paiement des redevances.
2. Impression de jouer un rôle important dans l'autogestion du projet.

3. Budget.
4. Prestige des membres du bureau.
5. Comptabilité.
6. Salaires et rémunération pour les représentants.

Appendice G

REFERENCES



Appendice G

REFERENCES

1. Beaudoin, Jean and Louise Filion. 1987. Rapport de la mission d'examen du processus dans le cadre du programme PROWESS du PNUD/Report of the Process Evaluation Mission in Connection with the PROWESS Program of UNDP. CARE INTERNATIONAL IN RWANDA.
2. CARE/Rwanda. Three-Year Project Plan 1986-1989 (French and English versions).
3. _____. 1986. Project agreement between the GOVERNMENT OF THE RWANDA REPUBLIC and CARE INTERNATIONAL IN RWANDA pertaining to the execution of the project concerning water systems in the Southeast region of Byumba.
4. _____. 1986. Ebauche d'un Plan directeur des interventions dans le domaine de l'hydraulique rurale dans les communes de Giti, Muhura et Murambi (Programme Technique)/Outline of a Master Plan for Action in the area of Rural Water Works in the Communes of Giti, Muhura, and Murambi, (Technical program).
5. _____. 1986-89. Projet hydraulique dans le sud-est de Byumba, Composante animation/sensibilisation: Rapports trimestriels et notes de rencontres avec les partenaires et la population. Water works project in Southeast Byumba, Community Development/Awareness Component: Quarterly Reports and Notes on Meetings with the Partners and the People.
6. _____. 1986-89. Management committee minutes, quarterly reports and annual activity reports.
7. Muhawenumana, Chantal. 1988. Enquête sur le fonctionnement et l'exploitation des services hydrauliques dans la circonscription des communes de Giti, Muhura et Murambi/Study on the Operation and Exploitation of Water Services in the District of the Communes of Giti, Muhura and Murambi.
8. Communes of Giti/Muhura/Murambi. Associative User Authority Bylaws.
9. Donneley-Roark, Paula. 1987. Nouveaux cadres de participation pour la conception et la gestion des projets durables de distribution d'eau et d'assainissement/New Participatory Frameworks for the Creation and Management of Durable Water Distribution and Sanitation Projects. WASH Technical Report No. 52/PROWESS Report No. 50.
10. Nibakure, Isabelle. 1986. Description brève du volet d'animation/sensibilisation du projet ADDUCTION D'EAU/Brief Description of the Community Development/Awareness Component of the Water Adduction Project. Mimeograph text, CARE/Rwanda.

11. Presidential Decree No. 292/04 of May 15, 1987 pertaining to regulations for establishment, management, and accounting of local communal authorities in order to take charge of water supply systems and services.
12. MINITRAPE/Rwanda. 1985. Etude institutionnelle de la gestion des adductions d'eau en milieu rural - Rapport final/Institutional Study on the Management of Water Adduction Systems in Rural Environments - Final Report. BCEOM-SAUR.
13. _____. 1985. Consultation sectorielle des bailleurs de fonds dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement - rapport de base et annexes/Sectorial Consultation of Financing Sources for Drinking Water Supplies and Sanitation - Base Report and Annexes. BCEOM.
14. _____. 1985. Idem: Project briefs, BCEOM.
15. _____. 1986. Idem: Capsule report, BCEOM.
16. _____. 1988. Programme de sensibilisation en matière d'infrastructures hydrauliques dans le domaine de l'hydraulique rurale, Méthodologie d'action par commune/Awareness Program on Water Works in the Area of Rural Water Facilities, Method of Action by Commune.
17. MINITRAPE/Rwanda. Schedule for awareness program implementation by commune.

Annexe H
CALENDRIER DES ACTIVITES



Annexe H

CALENDRIER DES ACTIVITES

10-12 avril

Déplacement à Arlington, VA. Orientation de WASH; réunion de synthèse avec l'USAID.

12-14 avril

Arrivée de Jeannine Coreil et Jean Beaudoin. Orientation informelle avec Christof Scheiffele et Pamela Husain, CARE/Rwanda.

15 avril

Première réunion de planification de l'équipe au bureau de CARE avec Jeannine Coreil, Jean Beaudoin, Kate Burns, le conseiller technique régional de CARE pour les soins de santé primaires; Pamela Husain, coordinatrice du projet de CARE/Rwanda; Nybakure Isabelle, coordinatrice de l'animation pour le Projet d'eau et d'assainissement de CARE/Rwanda; Luc Pyuguiraud, conseiller technique, Direction générale de l'eau; Nsengimana Gaspard, Chef de Division entretien et exploitation, MINITRAPE; Muhawenimana Chantal, sociologue rwandais.

Réception à la résidence de Scheiffele: participants de TDM et Barbara Howard, Directrice du programme de l'USAID/Rwanda; Jacques DeCuyper, Directeur du projet de foresterie de CARE.

16 avril

Réunion de planification, Jeannine Coreil et Jean Beaudoin.

17 avril

Seconde réunion de planification au bureau de CARE avec Jeannine Coreil, Jean Beaudoin, Nybakure Isabelle, Pamela Husain, Kate Burns, Muhawenimana Chantal, et Ndukiye Simon, secrétaire d'administration, MINITRAPE.

18 avril

Matin

Visite de l'équipe à la commune de Giti pour rencontrer le bourgmestre. Arranger les interviews avec le bureau de la Régie associative, le CCDFP, les comités des points d'eau et les groupes de discussion avec les usagers. Le bourgmestre, M. Sebushomba Edouard et le volontaire français Bruno Deseze,

qui travaille avec le système d'eau, a pris le groupe et l'a amené faire des observations et a posé des questions sur deux systèmes d'eau (un en construction et un qui fonctionne).

Après-midi

L'équipe a travaillé en deux groupes: Jean Beaudoin et Ndutiye Simon sur la stratégie de guide d'interview et le calendrier d'activités pour le volet institutionnel de l'évaluation; Jeannine Coreil, Kate Burns, Pamela Husain et Muhawenimana Chantal sur un échantillon de points d'eau, le calendrier de l'activité et le guide d'interview pour la communauté et les usagers.

Réunion pour la recherche de solution avec Jeannine Coreil, Jean Beaudoin, Kate Burns, et Pamela Husain.

19 avril

Visite de l'équipe à la commune de Murambi pour rencontrer le bourgmestre, le Directeur du CCDFP (Nikuze Afisla), le technicien de la fontaine (Gasawa Celestine) et un membre de la Régie associative (Nutikiri Nathias, trésorier) afin de prendre les arrangements pour la collecte de données sur le terrain, les interviews avec les administrateurs, la sélection d'échantillons et les invitations pour les interviews de groupe ainsi que les interviews individuelles avec les représentants des associations d'usagers.

Réunion avec Jean Beaudoin et Nybakure Isabelle pour une mise à jour et une revue des activités actuelles du projet.

20 avril

Réunion de l'équipe pour mettre au point des guides d'interview pour les bourgmestres, le CCDFP, les membres du bureau de la Régie associative et les techniciens de la fontaine; guide de discussion pour les interviews de groupe avec les usagers et questionnaires pour les représentants des associations d'usagers.

Interview avec Luc Puyguiraud du Projet BCEOM, de la Banque mondiale.

21 avril

Pré-test des instruments de collecte de données à Giti: 2 groupes de discussion, interviews avec 5 membres du comité; interviews avec les autorités et les employés de la commune (bourgmestres, bureau de la Régie associative, technicien de la fontaine, CCDFP.

Révision des instruments de collecte de données.

22 avril

Deux équipes pour les interviews sur le terrain collectent les données à Giti: 3 interviews de groupe avec les usagers; interviews avec 9 représentants des associations des usagers d'eau.

Jean Beaudoin travaille avec Nybakure Isabelle et Nduye Simon pour les aspects institutionnels du projet, le calendrier des interviews avec les représentants officiels, et l'analyse de données de Giti.

24 avril

Trois équipes de terrain collectent les données à Muhura: 4 interviews de groupe avec les usagers; interviews avec 7 membres des comités des points d'eau; interviews avec les autorités et les employés de la commune.

25 avril

Trois équipes de terrain collectent des données à Murambi: 4 interviews de groupe avec les usagers; interviews avec 10 représentants des associations des usagers; interviews avec le technicien de la fontaine, les membres du bureau de la Régie associative et le CCDFP; interviews avec Bihibindi André, assistant animateur du projet.

26 avril

Compléter la collecte des données à Murambi: 4 interviews de groupe avec les usagers; interviews avec 10 usagers des comités des points d'eau; interview avec le bourgmestre.

27 avril

Transcription, codage et mise en tableaux des données des interviews.

28 avril

Réunion de l'équipe d'évaluation pour discuter la méthodologie participative et les activités de terrain, les résultats préliminaires, les observations et les recommandations. Compléter la transcription et la mise en tableaux des données.

29 avril

Examen et analyse des données. Interview avec Nybakure Isabelle.

1er mai

Analyse et interprétation des données. Réunion avec Jeannine Coreil et Jean Beaudoin.

2 mai

Interview avec Kagame Désiré, Chef de service chargé de l'hydraulique rurale, Préfecture de Byumba. Préparation du rapport. Traduction du résumé en français.

3 mai

Interview avec Nirere Béatrice, sous-préfet chargé des Affaires politiques, Préfecture de Byumba; interview au téléphone avec Mukandekazi Verene, directrice de l'hydraulique rurale, MINITRAPE (elle était en vacances).

Réunion de synthèse avec Pamela Husain, responsable du projet par intérim, CARE.

4 mai

Perfectionner le rapport. Discussion des résultats avec Nybakure Isabelle et Muhaweimana Chantal.

5 mai

Réunion de synthèse avec Barbara Howard, Directrice du programme et chargée de la santé, USAID/Rwanda. Voyage.